



AGENCE NATIONALE
D'APPROVISIONNEMENT EN
EAU POTABLE EN MILIEU RURAL
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU BENIN



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2018 (Version provisoire)

Janvier 2019

Table des matières	
Liste des sigles et abréviations	4
Liste des tableaux	6
INTRODUCTION.....	7
I. Résumé.....	9
II. Contexte.....	15
2.1 Objectifs et missions	15
2.2 Faits saillants depuis la création de l'Agence	16
2.3 Fonctionnement des organes de gouvernance	16
2.4 Principaux projets sous gestion de l'Agence et résultats antérieurs	17
III. Etat d'avancement des projets au 31 décembre 2018	19
3.1 Etat d'avancement physique des activités.....	19
3.1.1 Programme AQUA-VIE	20
3.1.2 PEPRAU	24
3.1.2.1 Appui aux réformes dans le secteur de l'hydraulique	26
3.1.2.2 Construction et réhabilitation de 21 AEV de la tranche 1 du PDAEP	27
3.1.2.3 Mise en place de 60 concessions subventionnées dans le cadre d'un modèle de Partenariat Public Privé (PPP).....	28
3.1.2.4 Construction des trois centres d'étalonnage des compteurs d'eau	29
3.1.2.5 Construction du laboratoire national de référence de contrôle de la qualité de l'eau	30
3.1.2.6 Elaboration de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base en milieux urbain et périurbain	30
3.1.2.7 Construction des ouvrages d'assainissement	30
3.1.2.8 Assistance technique à la mise en œuvre du volet « Assainissement »	31
3.1.2.9 Mise en place d'une plateforme de gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable en milieu rural.....	32
3.1.3 Programme OMIDELTA	32
3.1.3.1 Projet de réalisation de 31 AEV de la tranche 2 du PDAEP	33
3.1.3.2 Assistance technique à l'ANAEMR	34
3.1.3.3 Mise en place de la Coordination du programme OmiDelta	35
3.1.4 Programme EXIM BANK INDE pour l'approvisionnement en eau potable de 69 localités	35
3.1.5 Projets d'approvisionnement en eau potable sur le budget national	36
3.1.6 Opérationnalisation de l'Agence.....	37
3.2 Etat de la mobilisation des ressources	38
3.3 Etat d'avancement de la passation des marchés	40
3.4 Exécution du budget 2018.....	43
3.5 Obstacles rencontrés (contraintes), améliorations proposées (solutions proposées).....	45

IV. Perspectives.....	47
4.1 Activités clés en 2019.....	47
4.2 Ressources prévisionnelles du budget 2019.....	49
CONCLUSION	51
ANNEXES	52
Annexe 1 : Fiches synthétique par projet	52
Annexe 2 : Liste du personnel.....	58
Annexe 3 : Liste des membres du Conseil d'Administration et structure de provenance	59

Liste des sigles et abréviations

SIGLE	DEFINITION
ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
AEPHA	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AEV	Adduction d'Eau Villageoise
AGETUR	Agence d'Exécution des Travaux Urbains
AMO	Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
ANAEMPR	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
APD	Avant-Projet Détaillé
APS	Avant-Projet Sommaire
AT	Assistance Technique
AVI	Agent de Vérification Indépendant
BAI	Bureau d'Analyse et d'Investigation
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BM	Banque Mondiale
CA	Conseil d'Administration
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CEDEAO	Communauté Economique de Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPEPE	Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
CGRES	Cadre de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux
CPMP	Cellule de Passation des Marchés Publics
CP-PEPRAU	Chargé de Projet PEPRAU
CVN	Cité Vie Nouvelle
DAF	Directeur Administratif et Financier
DAO	Dossiers d'Appel d'Offres
DG	Directeur Général
DGA	Direction Générale de l'Assainissement
DGDU	Direction Générale du Développement Urbain
DGEau	Direction Générale de l'Eau
DNCMP	Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics
DNSP	Direction Nationale de la Santé Publique
DPM	Directeur de la Passation des Marchés
DSEC	Directeur Suivi-Evaluation et appui à la Communication
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
FONAGA	Fonds National de Garantie et d'assistance aux Petites et Moyennes. Entreprises
FPMH	Forages équipés de Pompe à Motricité Humaine
FPMH	Forage de Pompe à Motricité Humaine
GRGES	Guide Référentiel de Gestion Environnementale et Sociale
GWSP	Global Water Security and Sanitation Partnership
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
ILD	Indicateurs Liés aux Décaissements
LRCQE	Laboratoire de Référence pour le Contrôle de la Qualité de l'Eau

SIGLE	DEFINITION
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEM	Ministère de l'Eau et des Mines
MS	Ministère de la Santé
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PCC	Plan de Consommation de Crédit
PDAEP	Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable
PEA	Poste d'Eau Autonome
PEPRAU	Projet d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines
PForR	Programm For Results
PPP	Partenariat Public Privé
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PTAB	Plan de Travail Annuel Budgétisé
SAEP	Système d'Approvisionnement en Eau Potable
SFI	Société Financière Internationale
SFQC	Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût
SIGMAP	Système Intégré de Gestion des Marchés Publics
SNAEP-MR	Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
SNPHAB	Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
STBV	Station de Traitement des Boues de Vidange
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

Liste des tableaux

Tableau 1: Projets du portefeuille de l'agence.....	17
Tableau 2: Etat d'avancement physique des activités et résultats clés par projet.....	19
Tableau 3: Etat de la mobilisation des ressources	38
Tableau 4: Répartition des marchés prévus au Plan de Passation des marchés actualisés de l'ANAEPMR au 31 décembre 2018	41
Tableau 5: Etat d'avancement de la passation des marchés	42
Tableau 6: Point d'exécution du budget	44
Tableau 7: Principaux résultats attendus au titre de l'année 2019	48
Tableau 8: Répartition du budget 2019 de l'ANAEPMR par source de financement	49

INTRODUCTION

L'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) a été créée par le décret 2017-039 du 25 janvier 2017. Ce décret constate l'approbation de la création de l'ANAEPMR mais aussi en définit les statuts. L'ANAEPMR est un établissement public à caractère social, technique et patrimonial de type spécifique jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Outre ses statuts, elle est régie par les dispositions de la loi 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique. L'ANAEPMR est placée sous la tutelle de la Présidence de la République.

Le lancement officiel des activités de l'ANAEPMR a eu lieu le vendredi 04 août 2017 au lendemain du recrutement du Directeur Général. Au cours de l'année 2017, l'Agence a travaillé à proposer son organisation ainsi que la feuille de route à court terme dont la présentation fut faite au Chef de l'Etat, le 20 octobre 2017. Parallèlement, les activités se sont concentrées sur le transfert sous la tutelle de l'Agence de la plupart des anciens projets d'investissement d'AEP en milieu rural en exécution, mais aussi sur la recherche de nouveaux financements notamment l'instruction du programme phare AQUA-VIE. Aussi, la restructuration du PEPRAU a-t-elle été amorcée dès sa mise en vigueur par la Banque mondiale dans une logique d'intégrer entre autres la première tranche des programmes d'urgence du Gouvernement en approvisionnement en eau potable en milieu rural.

Le cadre opérationnel des activités de l'Agence au titre de l'année 2018 a été défini par les outils de pilotage adoptés lors de la seconde session du Conseil d'Administration (CA) tenue le 07 février 2018. Nous pouvons retenir entre autre :

- ✓ le manuel de procédures administrative, comptable et financière ;
- ✓ la grille salariale de l'Agence ;
- ✓ l'organigramme de l'Agence ;
- ✓ les fiches de poste du personnel de l'ANAEPMR ;
- ✓ les plans de travail annuel budgétisés ;
- ✓ le plan de passation des marchés ;
- ✓ les différents registres de gestion prescrits ;
- ✓ le plan de consommation des crédits.

En continuité des activités exécutées en 2017, l'Agence a poursuivi en 2018, les activités relatives à son opérationnalisation mais aussi le démarrage des études préalables à des investissements de type nouveaux en termes de qualité et durabilité. Elle a poursuivi la mobilisation des financements notamment sur le

programme OmiDelta où elle a bénéficié d'un accord subsidiaire portant sur le financement de la tranche 2 du Plan Directeur pour l'Approvisionnement en Eau Potable (PDAEP) en milieu rural. Ce financement est relatif à des investissements pour la réhabilitation, l'extension et la densification de trente-et-une (31) AEV de type nouveau. L'Agence a mobilisé également un financement auprès de la BIDC en plus des ressources du programme à long terme AQUA-VIE. Les accords de financements relatifs à ces programmes et projets ont été tous signés ou révisés en 2018 en respect du calendrier de mobilisation de ressources convenu avec les autorités et le Conseil d'administration.

Au titre de l'année 2018, les activités de l'Agence ont été mises en œuvre sur six (06) projets structurés conformément aux prévisions à savoir :

1. le Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines (PEPRAU),
2. le programme OmiDelta,
3. le programme de réhabilitation de 47 AEV dans 69 villages sur le financement de EXIMBANK INDE,
4. le projet de réalisation de 24 AEV sur le financement du budget national,
5. le projet de réalisation de 44 AEV sur le financement du budget national et de la BIDC,
6. la formulation, la mise en vigueur et le démarrage du programme AQUA-VIE.

Le présent rapport d'activités rend compte du niveau d'avancement des activités de l'Agence au 31 décembre 2018.

I. Résumé

L'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) a démarré ses activités réellement au cours de cette année 2018. Les activités de l'Agence se sont globalement focalisées autour de quatre (04) axes :

- l'opérationnalisation de l'Agence,
- le démarrage des activités de réalisation physiques pour l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) en milieu rural,
- l'appui aux réformes dans le secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable tant en milieu rural qu'en milieu urbain,
- la recherche et l'obtention de financement pour les 3 tranches des projets d'urgence du plan directeur d'approvisionnement en eau potable en milieu rural

L'objectif essentiel de l'Agence est de développer et d'organiser la gestion du patrimoine hydraulique de l'Etat en milieu rural en vue d'assurer l'accès universel à l'eau potable au Bénin. Pour ce faire, l'Agence doit mobiliser les ressources pour desservir 4,5 millions de personnes additionnelles en eau potable en milieu rural. L'Agence a développé un programme d'investissement s'articulant autour de sept (07) projets à savoir :

1. Le programme AQUA-VIE

Le programme AQUA-VIE d'un coût estimatif de plus de 117 milliards de francs sur la période 2018-2024. Au 31 décembre 2018, les ressources de ce programme ont été entièrement mobilisées à travers deux (02) accords de financement signés avec la Banque mondiale et mis en vigueur le 28 septembre 2018. Le Taux d'Exécution Physique (TEP) de ce projet est de 100% au 31 décembre 2018. L'année 2018 a été entièrement consacrée à la formulation et la mise en vigueur de ce projet dans un délai inédit et très court de neuf (09) mois. Aucun engagement n'a encore été pris sur ce projet. Les avances sur les deux sources de financement ont été mobilisées pour un montant de 23,483 milliards de francs CFA au 31 décembre 2018. Au titre de ce programme, les activités de passation de marchés ont démarré pour la sélection des maîtres d'œuvre structurels de l'Agence sur une période d'au moins trois (03) ans. Il en est de même de la sélection de l'équipe pluridisciplinaire en charge de la conduite des études techniques, juridiques et financières en vue de la sélection des futurs opérateurs régionaux pour l'affermage des ouvrages d'approvisionnement en eau potable en milieu rural.

Les négociations de ce programme ont été assujetties à la signature d'une convention de partenariat entre le Gouvernement et les 74 Communes ordinaires du Bénin. Une exigence qui a été entièrement remplie.

2. Le Projet d'approvisionnement en eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines (PEPRAU)

Ce projet d'un coût avoisinant 40 milliards de francs CFA sur la période 2017-2022. Ce projet a fait l'objet d'une restructuration à la demande du Gouvernement. La mise en vigueur de l'accord de restructuration a été prononcé le 30 novembre 2018 sanctionnant la clôture d'un processus assez complexe. Le délai observé pour la restructuration a été un peu long du fait que c'est la même équipe tant du côté du bailleur que du Bénin qui a piloté la formulation et la mise en vigueur du programme AQUA-VIE menée en parallèle. La priorité a été donnée au programme AQUA-VIE. Au titre de l'année 2018, le taux de mobilisation des ressources du financement est de 11,15% au 31 décembre 2018. Le taux d'engagement des ressources au titre de l'année 2018 est de 74,24% par rapport aux prévisions du Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) approuvé par le Conseil d'administration en février 2018. Le taux de passation de marchés est de 61% sur le PEPRAU au 31 décembre 2018. Le Taux d'Exécution Financière (TEF) est de 38,1% pour un TEP de 31,9%.

Les principales activités en exécution se résument en :

- la contractualisation d'un groupement pour l'assistance au Comité des Réformes dans le processus en cours à la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB). Au 31 décembre 2018, plusieurs rapports ont été transmis au Comité des Réformes pour études et validation à savoir :
 - i. le rapport d'actualisation de l'inventaire des immobilisations
 - ii. le rapport d'actualisation du programme d'investissement prioritaire 2017 – 2021
 - iii. le rapport des études organisationnelles et institutionnelles
 - iv. le rapport d'enquête volonté / capacité à payer
 - v. le rapport d'actualisation de l'étude tarifaire
 - vi. le modèle financier avec son manuel d'utilisation,
 - vii. le rapport des études juridiques et réglementaires, version 3 (les projets de contrats et le projet de DAO).
- la contractualisation de la firme IGIP AFRIQUE pour la maîtrise d'œuvre complète dans le cadre de la réalisation de 21 AEP du Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable (PDAEP) en milieu rural. Le calendrier de cette activité a connu un retard du fait de la reprise des études existantes pour tenir compte des nouvelles normes de dimensionnement des ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) en milieu rural). Au 31 décembre 2018, les Avants Projets Détaillés (APD) et le projet de Dossier d'Appel d'Offres (DAO) ont été soumis à l'ANAEPMR pour approbation,
- la sélection d'une entreprise et la remise de site pour la réalisation de vingt (20) forages à gros débit ;
- la finalisation du Dossier d'Appel d'Offres pour la construction de la première Station de Traitement des Boues de Vidange (STBV) à Sémé-Kpodji par une équipe pluridisciplinaire mise en place par le

Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable et l'ANAEMR sur instructions du Gouvernement. Au 31 décembre 2018, le dossier d'appel d'offres est en instance de revue à priori par la Banque mondiale avant sa publication ;

- la contractualisation d'un maître d'œuvre et la réalisation des études architecturales pour la construction d'un Laboratoire national de Référence du Contrôle de la Qualité de l'Eau (LRCQE) à Abomey-Calavi au profit du Ministère de la Santé. Au 31 décembre 2018, l'APD a été rendu disponible et en instance de validation sous réserve de l'avis et des options de gestion et d'autofinancement du Ministère bénéficiaire (Ministère des Finances) ;
- la contractualisation d'un maître d'œuvre et la réalisation des études architecturales pour la construction de trois (03) centres d'étalonnage des compteurs d'eau en milieu rural respectivement à Allada, Dassa-Zoumé et Parakou. Les APD sont aussi disponibles et en instance de validation. La réalisation de cette infrastructure est conditionnée par le partenaire financier desdits centres par l'acceptation de leur mécanisme d'autofinancement durable ;
- la rédaction du manuel de mise en place d'une ligne de garantie auprès du FONAGA pour l'accompagnement des opérateurs privés dans le cadre des concessions subventionnées des AEV,
- le démarrage de l'assistance de six (06) firmes locales aux Communes de Kérou, Kalalé, Za-Kpota, Toviklin, Dangbo et Abomey-Calavi pour la réhabilitation de 30 AEV suivant le modèle de concession subventionnée,
- l'autre grande avancées est la contractualisation d'une firme pour la réalisation de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SNPHAB) en milieu urbain et péri-urbain. Conformément aux dispositions des termes de référence, le rapport d'étape sur le diagnostic a été validé par toutes les parties prenantes sous la supervision du Ministère de la Santé ;
- une firme a été également recrutée pour l'inventaire du patrimoine hydraulique national d'Adductions d'Eau Villageoises (AEV). La plateforme est dimensionnée. Les travaux d'inventaire démarreront dès réception des équipements nécessaires.

En termes de perspectives, le PEPRAU focalisera ses activités sur :

- la sélection d'entreprises et le démarrage des travaux des 21 Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable (SAEP) au cours du second semestre de l'année 2019,
- la sélection du maître d'œuvre et de l'entreprise en vue du démarrage des travaux de la STBV au cours du second semestre,
- l'inventaire et la numérisation du patrimoine national de l'hydraulique notamment les AEV.

3. Le programme OMIDELTA

Le programme OMIDELTA est d'un coût estimatif de 21,5 milliards de francs CFA dont 8 milliards ont été alloués aux activités de l'ANAEPMR pour l'approvisionnement en eau potable en milieu rural sur la période 2018-2020. L'accord de rétrocession des fonds à l'ANAEPMR a été signé le 19 juillet 2019 marquant la possibilité de décaisser les ressources sur ce financement. Principalement, cet accord devrait permettre de financer la seconde tranche du PDAEP visant la réalisation de 31 AEV de type nouveau.

A travers ce financement, l'ANAEPMR a contractualisé avec un bureau d'études pour la réalisation des études sur les nouvelles normes de dimensionnement des ouvrages d'AEP en milieu rural ainsi que la réalisation de 500 APS pour le maillage de tout le territoire national dans la perspective de l'accès universel à l'eau potable. Au 31 décembre 2018, le bureau d'études a réalisé six cent cinquante-deux (652) Avant-Projet Sommaire (APS) dont la validation se poursuivait au niveau des Communes.

Les propositions de nouvelles normes de dimensionnement des ouvrages sont aussi en finalisation avec l'Agence et les autres partenaires du sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural.

Au titre de ce financement, l'ANAEPMR a bouclé la contractualisation de trois (03) bureaux d'études pour assurer la maîtrise complète de la réalisation des trente-et-un (31) AEV. Les rapports d'APD sont attendus en février 2019 pour deux lots. Le troisième lot a été retardé car nécessitant les résultants des travaux de la tranche 1 du PDAEP imputables au PEPRAU.

Outre ces activités, l'Agence a recruté le personnel de la Coordination OmiDelta, guichet CAA – Acteurs étatiques. Ce personnel a pris service au mois de septembre 2018 renforçant les ressources humaines de l'Agence.

Le taux d'exécution physique des activités de ce programme est de 25% au 31 décembre 2018 pour un taux d'exécution financière de 2,71%. Le taux d'engagement est de 60,45% pour des ressources mobilisées à 94,25% par rapport aux prévisions du Budget Général de l'Etat, Exercice 2018. Le taux de passation des marchés est de 75%. Seul le marché relatif aux travaux n'a pas été passé comme sur tous les autres financements à cause de l'adoption de nouvelles normes de construction des ouvrages d'AEP en milieu rural.

La perspective est la finalisation des études de faisabilité, la contractualisation des entreprises et le démarrage des travaux d'au moins dix-huit (18) SAEP avant la fin de l'année 2019.

4. Le programme d'alimentation en eau potable de 69 villages

Ce projet est négocié et mis en vigueur depuis 2013. La difficulté majeure dans l'exécution de ce projet est la complexité des procédures du Bailleur. Ce projet est d'un coût avoisinant 21,305 milliards de francs CFA et financé par EXPORT – IMPORT BANK OF INDIA (EXIMBANK INDE). Au titre de l'année en cours, l'ANAEPMR, prenant le relais de la Direction Générale de l'Eau, a assuré la pré qualification de deux entreprises d'origine indienne. Au titre de ce financement, le bureau d'études WAPCOS avait été recruté et a réalisé soixante-onze (71) APD. Les ressources disponibles sur le financement permettraient d'en financer quarante-sept (47). Le solde soit vingt-quatre (24) APD a été soumis au financement intégral sur les ressources du budget national.

Les Dossiers d'Appel d'Offres ont été envoyés aux deux entreprises de la liste restreinte depuis le 27 septembre 2018. La nouvelle date limite de dépôt des offres est le 07 février 2019 soit cent trente-quatre (134) jours de publication.

Le Taux d'Exécution Physique des activités planifiées en 2018 est de 70,8%. Aucun décaissement n'a été fait sur ce financement. L'Agence a mobilisé le montant de cinq cent millions (500.000.000) de francs CFA au titre de la contrepartie sur le budget national soit un taux de mobilisation des ressources de 15,95%. Ces ressources serviront à la mise en place d'une ligne de garantie au profit des entreprises en respect des dispositions de l'Accord de prêt signé le 6 septembre 2013 entre le Gouvernement du Benin et EXPORT – IMPORT BANK OF INDIA.

En 2019, il est attendu que le marché de réalisation des 47 AEV soit attribué et que les travaux soient exécutés à hauteur d'au moins 25%.

5. Le programme de réalisation de 24 AEV

Ce projet résulte des Avant-Projet Détaillés (PAD) réalisés sur le financement EXIMBANK INDE et non susceptibles d'être financés pour insuffisance des ressources financières de l'accord de prêt après les études techniques détaillées. Le coût estimatif de ce projet est de 13 milliards de francs CFA sur la période 2018-2020. Les ressources prévues au titre de l'année 2018 ont été mobilisées à 100% soit 6,236 milliards de francs CFA. Les ressources décaissées s'élèvent à 1,458 milliard de francs CFA soit un TEF de 23,37%. Le taux d'engagement est de 196,7%. Au titre de l'année 2018, quatre (04) entreprises ont été recrutées pour l'exécution des travaux pour un montant cumulé de plus de 11 milliards de francs CFA. Les remises de site ont été faites aux entreprises. Le taux d'exécution physique des activités planifiées est de 50% au titre de l'année 2018.

En 2019, l'ANAEPMR travaillera à la réalisation et la réception provisoire des 24 AEV multi villageoises contribuant à l'amélioration du taux de desserte en eau potable en milieu rural. En attendant, la contractualisation des maîtres d'œuvre structurels de l'Agence, les travaux sont suivis par la Direction de la Planification des Etudes et des Travaux (DPET) de l'ANAEPMR.

6. Le programme de réalisation de 44 AEV

Le Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable (PDAEP) en milieu rural comportait cent-neuf (109) AEV à différents niveaux de maturité au démarrage des activités de l'Agence. Le PDAEP a été subdivisé en trois (03) tranches dont les deux premières ont bénéficié du concours financier du PEPRAU et du programme OMIDELTA. La dernière tranche avait été planifiées sur les ressources du budget national. Aucun financement n'a été alloué à l'Agence en 2018. Le coût estimatif de ce programme de réalisation de 44 AEV est de 77 milliards de francs CFA toutes taxes comprises suivant les nouvelles normes de dimensionnement des ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) en milieu rural. L'Agence a recouru à la Banque d'Investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) pour le financement de ce projet. Le financement partiel obtenu s'exécutera sur la période 2018-2021 avec l'accord de financement signé le 19 décembre 2018 pour un montant 37,7 millions de dollars US.

Au titre de l'année 2019, il est prévu, après la ratification de l'accord de prêt, le démarrage des études de faisabilité conformément aux nouvelles normes de dimensionnement.

L'Agence entreprend la réalisation d'environ cent-trente (130) forages à gros débit qui contribueront à la finalisation des APD en vue du démarrage des grands travaux en 2020.

7. Le programme de réalisation de 116 Postes d'Eau Autonome (PEA)

Ce programme est destiné à l'alimentation en eau potable dans les écoles à cantine. Il est d'un coût estimatif de plus de 4 milliards sur la période 2018-2020. Au cours de cette année, l'Agence a réalisé la première phase des études de faisabilité par ses services techniques.

A court terme, il est attendu la finalisation des études. En instruisant ce projet, aucune ressource financière n'était disponible dans le budget général de l'Etat, Exercice 2018. Le Conseil des ministres, en sa séance du 19 décembre 2018, a instruit le Ministre de l'Eau et celui en charge des finances aux fins de transférer les ressources du fonds d'investissement FADeC gestion 2018 à l'ANAEPMR. L'Agence ayant déjà incorporé et à son compte les projets prévus au titre du FADeC 2018 dans son programme d'investissement, entend utiliser lesdites ressources au financement de ce programme au titre de l'année 2019.

II. Contexte

2.1 Objectifs et missions

L'objectif essentiel de l'Agence est de développer et d'organiser la gestion du patrimoine hydraulique de l'Etat en milieu rural en vue d'assurer l'accès universel à l'eau potable au Bénin. Pour ce faire, l'Agence doit mobiliser les ressources pour desservir 4,5 millions de personnes additionnelles en eau potable en milieu rural.

L'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural a pour objet de développer et d'organiser la gestion du patrimoine hydraulique de l'Etat en milieu rural en vue d'assurer l'accès universel à l'eau potable au Bénin. A ce titre, elle est chargée :

- de la planification, la programmation, la réalisation des études, la maîtrise d'ouvrage, la recherche et la gestion des financements pour la réalisation d'infrastructures et d'ouvrages nécessaires au captage, à la production, au transport et à la distribution de l'eau potable suivant les normes de qualité établies ;
- de l'extension et du renouvellement des infrastructures hydrauliques, du contrôle de la qualité de l'exploitation et de la maintenance de la capacité de production et distribution en matière de service public d'eau potable ;
- de la gestion ou de la supervision de tous travaux, opérations ou projets en cours se rattachant directement ou indirectement aux missions définies ci-avant ;
- et généralement, de toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet spécifié.

La définition du programme d'activités de l'ANAEPMR repose sur le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) notamment le projet phare 43, et dans une certaine mesure le projet phare 42 :

- ❖ Secteur eau potable, Projet phare 43 : « **Donner accès à l'eau potable à l'ensemble de la population rurale et semi-urbaine** ».
- ❖ Secteur eau potable, Projet phare 42 : « **Moderniser et développer l'exploitation responsable des ressources hydrologiques** ».

Au plan, sectoriel, c'est le document sur la Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (SNAEP-MR) qui sert de boussole à l'opérationnalisation des activités de l'ANAEPMR. Pour la mise en œuvre de cette stratégie, le Gouvernement a élaboré le Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable (PDAEP) en milieu rural dont l'objectif est « **l'accès universel à l'eau potable à l'horizon 2021** ».

2.2 Faits saillants depuis la création de l'Agence

Le lancement officiel des activités de l'ANAEPMR a eu lieu le vendredi 04 août 2017 au lendemain du recrutement du Directeur Général. Au cours de l'année 2017, l'Agence a travaillé à proposer son organisation ainsi que la feuille de route à court terme dont la présentation fut faite au Chef de l'Etat, le 20 octobre 2017. Parallèlement, les activités se sont concentrées sur le transfert d'anciens projets en exécution mais aussi la recherche de financement notamment l'instruction du programme phare AQUA-VIE. Aussi, la restructuration du PEPRAU a-t-elle été amorcée dès sa mise en vigueur par la Banque mondiale dans une logique d'intégrer la première tranche des programmes d'urgence du Gouvernement en approvisionnement en eau potable en milieu rural.

Les principales dates à faits marquants au cours de cette première année sont :

- la signature d'un avenant à l'accord de financement RSG0123372 du programme OMIDELTA le 08 février 2018. Cet avenant inclut l'ANAEPMR dans les structures bénéficiaires et chargées de la mise en œuvre du volet « Acteur Etatiques » du Programme OMIDELTA. Il s'en est suivi la signature de l'accord de rétrocession de fonds à l'ANAEPMR le 19 juillet 2018,
- la signature des deux accords de financement du programme AQUA-VIE le 14 juin 2018 et leur mise en vigueur le 28 septembre 2018 ;
- la signature d'un accord de financement révisé dans le cadre du PEPRAU le 25 mai 2018. Il s'en est suivi la signature d'un accord de rétrocession des fonds à l'ANAEPMR le 25 octobre 2018. L'accord de financement révisé a été mis en vigueur le 30 novembre 2018,
- la signature le 19 décembre 2018 de l'accord de financement partiel du programme des 44 AEV avec la BIDC.

2.3 Fonctionnement des organes de gouvernance

Les activités ont démarré le 04 août 2017 par le recrutement du Directeur Général de l'Agence. Dès cet instant, avec l'équipe restreinte de la Coordination du PEPRAU, le Directeur Général s'est attelé à mettre en place le cadre organisationnel et fonctionnel de l'Agence. Pendant plusieurs mois, cette équipe a séjourné dans les locaux de la Présidence de la République ainsi que dans le bâtiment annexe attendant la location et l'aménagement du bâtiment devant abriter le siège de l'Agence. En mars 2018, l'Agence a intégré les locaux devant abriter son siège où quelques travaux confortatifs ont été réalisés.

Parallèlement au suivi des travaux confortatifs, la mise en place des ressources humaines de l'Agence a commencé progressivement en respect de l'organigramme approuvé par le Conseil d'administration avec une

prise de fonction effective par une partie du personnel à compter du 1^{er} mars 2018. A date, l'organigramme est pratiquement pourvu en ressources humaines.

Pour asseoir une gouvernance de qualité, il a été procédé à l'élaboration des projets de manuels d'exécution, administratif, financier et comptable de l'Agence. Ces manuels ont été révisés pour intégrer les dispositions spécifiques relatives au programme AQUA-VIE.

Le Gouvernement a pris le décret N°2018-250 du 13 juin 2018 portant désignation du Commissaire aux Comptes de l'ANAEPMR ainsi que les autres agences présidentielles.

Parallèlement, le Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI) a procédé à la nomination de l'auditeur interne de l'ANAEPMR le 29 août 2018. L'auditeur interne a exécuté sa première mission trimestrielle d'audit interne et son rapport est disponible. Cet audit a permis de faire une revue des dépenses de l'Agence au 31 août 2018 ainsi que des procédures de passation de marchés, le respect des procédures organisationnelles. Cet audit s'est étendu à tous les projets du portefeuille actif de l'Agence.

Le Conseil d'Administration (CA) de l'Agence existe et a déjà tenu 02 sessions depuis le démarrage des activités de l'Agence respectivement le 03 août 2017 et le 07 février 2018.

2.4 Principaux projets sous gestion de l'Agence et résultats antérieurs

En lien avec les orientations du Gouvernement et le programme Phare 42 du Programme d'Actions du Gouvernement, l'ANAEPMR a développé un programme d'investissements qui s'articulent autour de six grands projets et un projet spécifique pour l'alimentation en eau potable des écoles à cantine. Ce programme d'investissement est décliné en une feuille de route à court terme et la préparation des investissements à long terme.

Au niveau sectoriel, la SNAEP a été élaboré avec un programme d'urgence devant aboutir à la réalisation dans l'immédiat de 109 AEV (mono villageoises) dont les dossiers et études de faisabilité étaient à différents niveaux de maturité avant la mise en place de l'Agence. Ces AEV ont été réparties en trois (03) tranches financées respectivement sur le PEPRAU, OMIDELTA, le Budget National et la BIDC.

Le tableau N°1 ci-dessous décrit le programme d'investissement global de l'Agence. A travers ces programmes et projets, l'ANAEPMR a déjà mobilisé environ 66% des ressources nécessaires à l'approvisionnement en eau potable en milieu rural pour l'accès universel.

Tableau 1: Projets du portefeuille de l'agence

N°	Dénomination du projet	Montant total	Objectif stratégique	Résultats clés obtenus (2017 - 2018)
1	Programme AQUA-VIE	116 853 993 701	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des systèmes d'eau potable pour l'approvisionnement en eau potable d'environ 1,6 million de personnes additionnelles - Mise en place de modèles de gestion professionnalisée 	<ul style="list-style-type: none"> - Instruction et mise en vigueur du Projet, - Mobilisation des avances aux comptes spéciaux - Lancement de la procédure de sélection des maîtres d'œuvre structurels - Lancement de la procédure de sélection d'une équipe pluridisciplinaire pour la mise en affermage des ouvrages d'AEP
2	Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines (PEPRAU)	40 734 929 700	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accès aux services d'eau potable d'environ 300.000 personnes additionnelles - Amélioration de la gestion des boues de vidange 	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration du PEPRAU - Appui à la réalisation des études préalables aux réformes dans le secteur de l'hydraulique urbaine - Remise de site pour la réalisation de 20 forages à gros débit - Réalisation des APD et DAO pour l'exécution de 21 SAEP - Finalisation du DAO pour la construction de la STBV à Sèmé-Podji
3	Programme OMIDELTA (Réalisation de 31 AEV de la tranche 2 du Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable - PDAEP)	8 055 152 423	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accès aux services d'eau potable d'environ 400.000 personnes additionnelles - Gestion durable des ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Négociation et obtention du financement - Recrutement de trois (03) maîtres d'œuvre pour les études préalables à la réalisation de 31 AEV (Tranche 2 du PDAEP) - Recrutement d'un bureau d'études pour la définition des nouvelles normes de construction des ouvrages d'AEP, - Réalisation de 652 APS pour le maillage du territoire national - Mise en place de l'équipe de coordination
4	Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 69 villages du Bénin par la réalisation de 47 AEV	21 805 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions de vie des populations béninoises en milieu rural et semi-urbain à travers la construction, la réhabilitation et l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau potable de 69 villages 	<ul style="list-style-type: none"> - Pré-qualification de deux entreprises d'origine indienne - Lancement du DAO pour la réalisation des 47 AEV,
5	Programme de réalisation de 24 AEV (Reliquat des APD réalisés sur le financement de EXIMBANK INDE)	13 894 867 592	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accès aux services d'eau potable d'environ 160.000 personnes additionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement des entreprises pour la réalisation des travaux - Remise de site aux entreprises pour le démarrage des travaux, - Paiement des avances de démarrage
6	Programme de réalisation de	74 132 663 004	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accès 	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche et mobilisation

N°	Dénomination du projet	Montant total	Objectif stratégique	Résultats clés obtenus (2017 - 2018)
	44 AEV de la tranche 3 du PDAEP		aux services d'eau potable d'environ 560.000 personnes additionnelles	partielle du financement auprès de la BIDC avec signature de l'accord de financement le 19 juillet 2018
7	Construction et réhabilitation de 175 écoles à cantines (PEA)	4 390 430 980	- Assurer la disponibilité de l'eau potable dans les écoles à cantine	- Réalisation des études préalables - Recherche de financement

Source : ANAEMPR

III. Etat d'avancement des projets au 31 décembre 2018

Cette partie du rapport fournira des informations détaillées sur le niveau d'exécution physique, financier, d'engagement et le niveau de la passation des marchés par projet ou programme de l'Agence.

3.1 Etat d'avancement physique des activités

Cette partie du rapport fait le point des activités exécutées sur chaque programme et projet du portefeuille actif de l'ANAEMPR au 31 décembre 2018. Le tableau N°2 ci-dessous donne le niveau d'avancement physique par objectif spécifique prévu au plan de travail annuel budgétisé 2018 :

Tableau 2: Etat d'avancement physique des activités et résultats clés par projet

N°	Dénomination du projet	TEP	Résultats clés
1	Programme AQUA-VIE	100,00%	<ul style="list-style-type: none"> - Instruction et mise en vigueur du Projet, - Mobilisation des avances aux comptes spéciaux - Lancement de la procédure de sélection des maîtres d'œuvre structurels - Lancement de la procédure de sélection d'une équipe pluridisciplinaire pour la mise en affermage des ouvrages d'AEP
2	Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines (PEPRAU)	31,9%	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration du PEPRAU - Appui à la réalisation des études préalables aux réformes dans le secteur de l'hydraulique urbaine - Remise de site pour la réalisation de 20 forages à gros débit - Réalisation des APD et DAO pour l'exécution de 21 SAEP - Finalisation du DAO pour la construction de la STBV à Sémé-Podji - Lancement des études pour la construction du LRCQE - Lancement des études pour la réalisation de 03 centres de calibrage des compteurs d'eau - Démarrage des études pour la réhabilitation de 30 AEV via le modèle concession subventionné, - Réalisation du diagnostic pour l'élaboration de la SNPHAB
3	Programme OMIDELTA (Réalisation de 31 AEV de la tranche 2 du Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable - PDAEP)	73,33%	<ul style="list-style-type: none"> - Négociation et obtention du financement - Recrutement de trois (03) maîtres d'œuvre pour les études préalables à la réalisation de 31 AEV (Tranche 2 du PDAEP) - Recrutement d'un bureau d'études pour la définition des nouvelles normes de construction des ouvrages d'AEP, - Réalisation de 652 APS pour le maillage du territoire national - Mise en place de l'équipe de coordination
4	Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 69 villages du Bénin par la réalisation de 47 AEV	77,50%	<ul style="list-style-type: none"> - Pré-qualification de deux entreprises d'origine indienne - Lancement du DAO pour la réalisation des 47 AEV,
5	Programme de réalisation de 24 AEV (Reliquat des APD réalisés)	50,00%	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement des entreprises pour la réalisation des travaux - Remise de site aux entreprises pour le démarrage des travaux,

N°	Dénomination du projet	TEP	Résultats clés
	sur le financement de EXIMBANK (INDE)		- Paiement des avances de démarrage
6	Programme de réalisation de 44 AEV de la tranche 3 du PDAEP	25,00%	- Recherche et mobilisation partielle du financement auprès de la BIDC avec signature de l'accord de financement le 19 juillet 2018
7	Construction et réhabilitation de 175 écoles à cantines (PEA)	0,00%	- Réalisation des études préalables - Recherche de financement

Source : ANAEPMR

Le Taux d'Exécution Physique (TEP) par projet ou programme, ayant connu une mise en œuvre, oscille entre 25% et 100%. La formulation du programme AQUA-VIE a occupé une large partie des activités de l'Agence en 2018. Sa formulation a engendré des changements majeurs sur tous les autres programmes de l'Agence. En effet plusieurs insuffisances ont été relevées au niveau du secteur notamment les normes de construction des ouvrages d'approvisionnement en eau potable. Ensuite, l'ANAEPMR a travaillé à son opérationnalisation en poursuivant les activités sur les autres programmes et projets dans la mesure du possible pour les autres volets non impactés par les résultats des réformes envisagées lors de la formulation du programme AQUA-VIE.

3.1.1 Programme AQUA-VIE

La formulation du programme AQUA-VIE a été la principale activité de l'ANAEPMR au cours de l'année 2018. Ce programme de la feuille de route à long terme a mobilisé les acteurs à tous les niveaux et dans plusieurs ministères pour qu'en moins d'un an d'instructions, il puisse être approuvé par la Banque mondiale, les accords de financement ratifiés par le Gouvernement et la mise en vigueur prononcée. Le coût du programme est de 220 millions de dollars soit l'équivalent de 117 milliards de francs CFA. Les accords de financement ont été mis en vigueur le 28 septembre 2018. C'est ce qui justifie le Taux d'Exécution Physique de **100%** obtenu conformément aux prévisions de l'année. Cette prouesse a été réalisée en neuf (09) mois.

Pour parvenir à cette fin, le Gouvernement du Bénin et la Banque mondiale ont organisé au moins trois missions classiques de formulation d'un projet sur financement extérieur :

- **la mission de pré-évaluation qui s'est déroulée du 08 au 16 février 2018** : elle a permis de faire une première évaluation technique et financière du programme, d'en définir les champs de résultats ainsi qu'un plan d'actions prioritaires dans la perspective de la mission d'évaluation. En prélude à la mission d'évaluation, il a été jugé nécessaire de réaliser deux études financées directement par les fonds Global Water Security and Sanitation Partnership (GWSP) de la Banque mondiale notamment :
 - une mission d'étude relative à la prise en compte de l'aspect « genre » dans le programme AQUA-VIE,
 - une mission pour la définition du programme de renforcement des capacités des acteurs dans le cadre du programme d'accès universel à l'eau potable.

Les résultats de ces deux missions ont contribué à l'affinement de la stratégie d'intervention du programme AQUA-VIE sur ces volets essentiels à prendre en compte lors de l'évaluation d'un projet.

Lors de la pré-évaluation, une action prioritaire était d'informer et de sensibiliser les autorités communales sur le programme phare N°43 du PAG et d'obtenir leur adhésion en vue de la signature d'une convention de partenariat. Pour ce faire, l'Agence a obtenu le soutien financier de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas pour une consultation visant à apprécier les fondements juridiques d'une convention cadre entre l'Etat et les Communes pour la mise en œuvre du programme national d'accès universel à l'eau potable. Aux termes des travaux du consultant, une convention cadre a été rendue disponible. Cette convention a fait l'objet d'échanges avec toutes les Communes rurales au cours de trois ateliers régionaux qui se sont déroulés du 23 au 28 mars 2018 à Parakou, Bohicon et Porto-Novo. Les autorités communales ont appréhendé les ambitions du Gouvernement et marqué leur adhésion à la signature de ladite convention. En termes de conditionnalité pour les négociations du programme AQUA-VIE, le Gouvernement devrait assurer la signature d'au moins cinquante (50) conventions avec les Communes. Au terme des échanges avec les Communes, soixante-quatorze (74) Communes ont signé les conventions de partenariat avec le Gouvernement à travers le Ministre de l'Eau et des Mines (MEM) ouvrant ainsi la porte aux futures négociations du programme avec la Banque mondiale.

- **la mission d'évaluation du 03 au 07 avril 2018** : cette mission a permis d'affiner l'évaluation technique et financière initiale. Elle a permis d'affiner les Indicateurs Liés aux Décaissements (ILD), le calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Au terme de cette mission, le Project Appraisal Document (PAD) ou encore le Rapport d'Evaluation de Projet a été finalisé en toutes ses composantes ;
- **la mission de négociations du financement du 09 au 10 avril 2018** : ces négociations ont permis de passer en revue les documents du projet ainsi que les accords de financement y relatifs. Au terme des négociations, la partie béninoise a honoré ses engagements afin que le projet soit soumis au Conseil d'Administration de la Banque Mondiale en sa séance du 15 mai 2018.

Le Programme AQUA VIE a pour objectif d'accroître l'accès au service d'eau potable en milieu rural et de renforcer les modèles de gestion dans les zones rurales du Bénin. En termes d'investissements, il vise spécifiquement la construction des systèmes d'approvisionnement en eau, la réhabilitation et l'expansion des systèmes d'approvisionnement en eau existants. Le programme AQUA-VIE s'exécutera sur la période 2018-2024. Le Programme AQUA-VIE consiste à exécuter les activités suivantes regroupées en deux champs de résultats :

1. Champ de résultat 1 : Accroître l'accès aux services d'approvisionnement en eau

Ce champ de résultat consiste à soutenir les investissements dans les systèmes d'approvisionnement en eau potable en milieu rural à travers la :

- (a) Construction de systèmes d'approvisionnement en eau, ce qui inclut : (i) la construction d'infrastructures de production, de pompage, de traitement et de stockage, de réseaux de distribution, de bornes fontaines, de branchements particuliers ; et (ii) le contrôle des travaux et la réalisation d'études pertinentes ;
- (b) Réhabilitation et l'expansion des systèmes d'approvisionnement en eau existants, ce qui inclut : (i) la réhabilitation et/ou l'extension d'infrastructures de production, de pompage, de traitement et de stockage, de réseaux de distribution, de bornes fontaines, de branchements particuliers ; (ii) le contrôle des travaux et la réalisation d'études pertinentes.

2. Champ de résultat 2 : Renforcer les modalités de prestation de services

Ce renforcement tiendra compte de :

- (a) Prestations de contrats basés sur la performance avec des opérateurs régionaux, à travers : (i) la préparation d'un Accord-cadre de partenariat entre le Ministère de l'Eau et des Mines et certaines communes, définissant les conditions et les modalités de partenariat entre l'ANAEPMR et les Communes dans le cadre de la programmation, le financement, la réalisation et la délégation de la gestion des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural ; (ii) une assistance technique pour la préparation des documents d'appel d'offres et le processus d'appel d'offres pour le recrutement d'opérateurs régionaux; (iii) l'élaboration d'un Contrat Plan entre l'Etat et l'ANAEPMR en vue de définir les obligations et les responsabilités pour le développement du sous-secteur de l'eau rural ; (iv) l'élaboration d'une politique tarifaire pour la prestation de services d'approvisionnement en eau en milieu rural; (v) l'élaboration des mécanismes de régulation par le Ministère en charge de l'eau; et (vi) la réalisation d'une campagne de communication auprès des parties prenantes du Programme pour préparer et accompagner la mise en œuvre des activités ci-dessus ;
- (b) Mise en œuvre d'un programme de formation pour : (i) renforcer les infrastructures de formation aux métiers de l'eau ; (ii) élaborer un programme de formation spécifique pour former les professionnels de l'approvisionnement en eau en milieu rural ;
- (c) Renforcement des capacités de l'ANAEPMR pour : (i) améliorer sa capacité de planification et de mise en œuvre des investissements pour l'approvisionnement en eau en milieu rural ainsi que le développement de systèmes d'information adéquats ; et (ii) améliorer ses capacités de suivi de la

prestation de services, y compris pour les opérateurs régionaux et les autres prestataires de services d'eau en milieu rural, et publication de rapports de suivi des services ;

- (d) Renforcement des capacités du Ministère de l'Eau et des Mines et du Ministère de la santé, y compris leurs directions, et des communes sélectionnées pour améliorer la surveillance de la prestation de services et soutenir les investissements en matière de réseaux d'approvisionnement en eau en milieu rural.

Le Conseil d'administration de la Banque mondiale a effectivement approuvé le programme AQUA-VIE dont les accords de financement ont été signés à Cotonou le 14 juin 2018. Il s'agit de l'accord de prêt n° D 3160-BJ du 14 juin 2018 et de l'Accord de Don° 6237-BJ du 14 juin 2018.

Le Chef de l'Etat, dans sa volonté ferme de donner de l'eau potable à toute la population béninoise, a procédé à la signature des actes légaux et réglementaires pour la ratification de l'accord de prêt dès le 13 septembre 2018. Cette prouesse dans la formulation d'un projet est inédite en ce sens qu'en moins d'un an, toutes les étapes de formulation et de mise en vigueur ont été franchies sans avoir recours à un report de la date de mise en vigueur.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du programme AQUA-VIE, plusieurs dispositions sont prises notamment :

- la négociation et la signature d'une convention de partenariat avec l'Agence Béninoise de l'Environnement pour accompagner l'ANAEPMR dans le respect des dispositions légales, réglementaires et de sauvegardes environnementales et sociales,
- le démarrage de la procédure de recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration du Guide Référentiel de Gestion Environnementale et Sociale (GRGES),
- l'état des lieux des organes locaux de gestion foncière des communes bénéficiaires du programme, afin de fluidifier les transactions et les mutations foncières lors de la collecte des actes de propriétés des sites devant abriter les ouvrages hydrauliques du programme AQUA-VIE,
- la négociation et la signature d'une convention de partenariat avec l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) en sa qualité d'Agent de Vérification Indépendant (AVI). En effet, le programme AQUA-VIE est financé avec l'outil Program For Results (PForR) c'est-à-dire que les décaissements sont basés sur les résultats. En dehors de l'avance de démarrage mobilisable à la mise en vigueur du programme, tous les autres décaissements sont faits suite à l'obtention des résultats définis dans les accords de financement ;

- la négociation et la signature d'une convention de partenariat avec l'Inspection Générale des Finances (IGF) pour la revue semestrielle des dépenses du programme AQUA-VIE qui devra se mettre en place au plus tard cent quatre-vingt (180) jours après la mise en vigueur officielle ;
- le recrutement d'une équipe pluridisciplinaire pour conduire les études techniques, juridiques et financières pour la sélection des futurs opérateurs régionaux pour l'affermage professionnel des ouvrages d'approvisionnement en eau potable ;
- la sélection de deux bureaux d'études pour assurer la maîtrise d'œuvre complète du programme d'investissement à long terme de l'Agence,
- l'actualisation des manuels de procédures de l'Agence.

3.1.2 PEPRAU

Le Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines (PEPRAU) est financé par la Banque mondiale (Crédit 5931) et mis en vigueur le 23 juin 2017. L'accord de financement suite à la restructuration, a été mis en vigueur le 30 novembre 2018. Le PEPRAU est d'un coût global de 62,1 millions d'Euros soit l'équivalent de 40,7 milliards de francs CFA. Le projet s'exécutera sur une durée de six (06) ans. Ses activités opérationnelles ont démarré le 03 juillet 2017 avec une coordination de quatre (04) membres. Les activités du PEPRAU se répartissent sur les sous-secteurs de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural et l'amélioration de la gestion des boues de vidange dans la zone du Grand Nokoué.

La formulation du PEPRAU est une initiative du Gouvernement en accord avec les documents stratégiques relatifs à l'approvisionnement en eau et l'assainissement dont : (i) la « Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural 2017-2030; (ii) le « Schéma directeur pour l'assainissement des eaux usées urbaines du Grand Nokoué 2015-2035 » ; et (iii) les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) » actuels et futurs, développés au niveau communal dans le cadre de la Stratégie nationale de surveillance de la qualité de l'eau potable de 2012.

En dehors des Communes, les Ministères sectoriels bénéficiaires de ce crédit sont : (i) le Ministère de l'Eau et des Mines, (ii) le Ministère du Cadre de Vie et de Développement Durable, (iii) le Ministère de la Santé et (iv) le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale.

Les objectifs de développement du PEPRAU sont :

- (i) accroître l'accès au service d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et d'assainissement des eaux usées (gestion des boues de vidanges) dans les zones urbaines et

péri-urbaines des Communes du Grand Nokoué (Cotonou, Abomey-Calavi, Sèmè-Podji, Porto-Novo) ;

- (ii) renforcer la capacité de prestations des institutions du secteur du service public de l'eau potable et de celui de l'assainissement des eaux usées des zones urbaines pour la délivrance de services sur le territoire couvert par le projet ; et
- (iii) appuyer la capacité de réponse immédiate du Gouvernement de la République du Bénin aux urgences et aux catastrophes éligibles.

Le PEPRAU comporte quatre (4) composantes à savoir :

- **Composante 1** : Expansion du modèle de concession subventionnée pour l'approvisionnement en eau des petites villes (centres ruraux),
- **Composante 2** : Amélioration de la gestion des boues de vidanges dans les zones urbaines et périurbaines du Grand Nokoué,
- **Composante 3** : Gestion, suivi et évaluation du projet,
- **Composante 4** : Intervention en situation d'urgence.

Dans les modalités opérationnelles, l'exécution des activités repose sur les antennes thématiques et prestataires de service notamment :

- l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEMPR),
- la Direction Générale de l'Eau (DGEau) au Ministère de l'Eau et des Mines,
- la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) au Ministère de l'Eau et des Mines,
- la Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) au Ministère de la Santé,
- la Direction Générale du Développement Urbain (DGDU) au Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD).

L'équipe de coordination a démarré ses activités le 1^{er} juillet 2017. Dans la perspective des réformes dans le secteur de l'hydraulique rurale, le Gouvernement a sollicité la restructuration du PEPRAU à son démarrage aux fins de :

- établir la Coordination du Projet au sein de l'ANAEMPR dont le Conseil d'Administration fera office de Comité de pilotage,
- incorporer de nouvelles activités soutenant l'atteinte de l'objectif de développement,
- mettre à jour le cadre de résultats.

Au titre de l'année, la principale activité exécutée, est relative à la restructuration du Projet. L'accord de financement révisé a été signé le 25 mai 2018 et mis en vigueur le 30 novembre 2018. Ce long processus démarré en juillet 2017 a impacté sensiblement l'exécution des activités initialement planifiées dans le cadre du PEPRAU. Pour rappel, le PEPRAU avait la plus forte pondération dans le PTAB 2018 de l'ANAEMR soit 20%. La restructuration du Projet a induit l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle planification financière des dépenses finalisée avec la Banque mondiale lors de la mission de supervision du 22 au 30 octobre 2018. Le corollaire de cette restructuration est la réduction de plus de 58% des activités initialement retenues dans le document de projet sur le PEPRAU. Bien que la restructuration ne soit pas suspensive de l'exécution de certaines activités, elle a engendré le ralentissement de plusieurs initiatives dans l'exécution du Projet. L'adaptation au nouveau cadre institutionnel, a nécessité la revue des manuels de procédures.

Au 31 décembre 2018, le taux d'exécution physique du PTAB sur le PEPRAU est estimé à 31,89%. Le taux d'engagement par rapport aux ressources de l'année est de 71,46% tandis que le taux d'engagement des marchés est de 61%. Le taux de décaissement des ressources planifiées au titre de l'année 2018 est de 38,08%. Les marchés attribués n'ont pas une grande incidence financière sur les décaissements globaux. Il s'agit pour la plupart des marchés de consultants dont l'évolution a varié suivant l'adaptation au nouveau cadre institutionnel.

Une contrainte majeure observée dans l'exécution du PEPRAU reste la faiblesse institutionnelle des antennes thématiques en charge de l'exécution et du suivi des activités.

Au titre de l'année 2018, plusieurs activités ont été exécutées dans le cadre du PEPRAU.

3.1.2.1 Appui aux réformes dans le secteur de l'hydraulique

Dans la restructuration du PEPRAU, le Gouvernement a inclus les activités relatives à une assistance technique au Comité des Réformes. Les principales activités exécutées se résument à :

- la contractualisation d'un Consultant individuel pour accompagner le Comité de Réformes dans toute la procédure de réalisation et de suivi des études préalables jusqu'à la sélection d'un opérateur privé en charge de la gestion par affermage du service public de production, de transport et de distribution d'eau potable en milieux urbain et périurbain au Bénin ;
- la contractualisation d'un groupement pour la réalisation des études préalables à la réforme du sous-secteur de l'hydraulique urbaine. Le groupement IDEA CONSULT/FAFERCHIOU/SETEM BENIN a démarré ses travaux dont les résultats finaux sont attendus pour la fin de l'année 2018. Au 30 novembre 2018, Les rapports finaux des études techniques, organisationnelles et juridiques sont

soumis par le Groupement avec la prise en compte des premiers commentaires du Comité Technique.

Les études financières n'ont pas encore reçu les commentaires du Comité Technique ;

- le lancement du dossier de préqualification des opérateurs privés potentiels en charge de la gestion par affermage du service public de production, de transport et de distribution d'eau potable en milieu urbain et périurbain au Bénin ;
- le recrutement d'un consultant et le démarrage des travaux relatifs à l'audit organisationnel de la Direction Générale de l'Eau.

Toutes ces activités sont placées sous la supervision directe du Comité des Réformes mis en place par décret N°2017- 037 du 25 janvier 2017 portant création de comité technique chargé de conduire le processus des réformes du secteur de l'eau.

3.1.2.2 Construction et réhabilitation de 21 AEV de la tranche 1 du PDAEP

La construction, la réhabilitation et l'extension de 21 AEV de la tranche 1 du Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable (PDAEP) en milieu rural est la seconde activité suggérée par le Gouvernement dans le cadre de la restructuration du PEPRAU. Cette activité vise à construire ou réhabiliter 21 AEV pour accélérer la desserte en eau potable en milieu rural. La mise en œuvre de ce programme fait partie de la feuille de route à court terme de l'Agence et devrait permettre de fournir de l'eau à 170.250 personnes additionnelles d'ici 2020. Cette activité est d'un coût prévisionnel actualisé de 18 milliards hors taxe dans la perspective des AEV multi villageoises.

Le bureau d'études IGIP AFRIQUE a été recruté par entente directe, suite à l'autorisation du Conseil des ministres, pour assurer la maîtrise d'œuvre complète de ce volet d'activités. Pour diverses raisons exogènes, la contractualisation est intervenue après l'autorisation du Conseil des ministres du 28 mars 2018. Au 31 décembre 2018, plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre de ce projet notamment :

- les essais de pompage ont été réalisés pour trente-et-un (31) AEV. Les essais de pompage comptent à la fois pour les AEV des tranches 1 & 2 du PDAEP ;
- les études géophysiques et les implantations ont été faites pour la réalisation de vingt (20) forages à gros débit. L'entreprise FORAG SA a été sélectionnée pour réaliser les 20 forages. La remise de site pour le démarrage des travaux a été faite sur la période du 19 au 21 décembre 2018 ;
- la version provisoire du rapport des Avant-Projets Détaillés (APD) pour la réalisation des 21 AEV dont le coût estimatif est de 18 milliards hors taxe suivant les nouvelles normes de dimensionnement des ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) en Milieu Rural est en cours de finalisation ;

- Le projet de Dossier d'Appel d'Offres (DAO) y afférent est aussi disponible. Le démarrage des travaux est projeté pour le second semestre de l'année 2019.

3.1.2.3 Mise en place de 60 concessions subventionnées dans le cadre d'un modèle de Partenariat Public Privé (PPP)

La mise en place des concessions subventionnées est une initiative visant à la professionnalisation de l'affermage en milieu rural. Une phase pilote de la mise en place des concessions subventionnées a été exécutée précédemment. Les interventions du PEPRAU visent un passage à l'échelle de ce modèle de partenariat public privé pour la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural. Dans le cadre de la restructuration, l'objectif a été réduit de 180 à 60 concessions subventionnées.

Le modèle de concession subventionnée est une approche visant à faire appel à des opérateurs privés pour gérer professionnellement les AEV. Ils sont donc sélectionnés suite à une compétition de plans d'affaires pour assurer la réhabilitation et l'extension des AEV dans un cofinancement. L'hypothèse dans la formulation du PEPRAU est que les opérateurs privés apportent des fonds propres de 20% et reçoivent une subvention de 80% de leurs plans d'affaires. Ensuite, ces opérateurs privés auront l'exploitation des systèmes d'approvisionnement en eau potable sur une durée prévisionnelle de sept (07) ans suivant les études techniques, juridiques et financières.

Pour la mise en œuvre de ce modèle, le PEPRAU a lancé un appel à projets à toutes les Communes rurales pour soumettre des projets par lot de cinq (05) AEV. Au terme du processus, treize (13) Communes ont été retenues pour bénéficier des subventions dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension des AEV existantes en vue de fournir de l'eau aux populations à domicile ou via les bornes fontaines. Au terme de ce processus, 144.000 personnes additionnelles devraient avoir de l'eau potable à domicile via les branchements particuliers à réaliser par des fermiers professionnels.

Au 31 décembre 2018, plusieurs activités ont été réalisées notamment :

- i. la signature d'un contrat de partenariat avec la Société Financière Internationale (SFI) pour accompagner le PEPRAU dans la structuration des transactions PPP au profit des Communes dans le cadre des concessions subventionnées ;
- ii. la contractualisation du consortium ICEA-BRLi pour assurer le coaching de firmes locales d'assistance technique aux Communes pour la structuration des transactions PPP. Ce bureau d'études international travaillera sous la supervision étroite de la SFI pour la structuration de trente (30) transactions ;

- iii. la contractualisation de six (06) bureaux d'études nationaux pour l'assistance technique aux Communes dans la structuration des transactions mais aussi la vérification et le contrôle des travaux réalisés par les opérateurs privés. Ces firmes accompagneront les Communes dans les diligences techniques, juridiques et financières pour la mise en affermage des AEV. La formation de démarrage a eu lieu du 05 au 08 novembre 2018. Actuellement, les bureaux d'études sont déployés sur le terrain pour la collecte des données en vue de la réalisation du diagnostic au niveau de chaque AEV ;
- iv. la contractualisation avec le CEPEPE pour l'assistance technique et l'habilitation des opérateurs privés pour la mise en œuvre des concessions subventionnées. Deux sessions d'informations ont été organisées au profit des opérateurs privés respectivement à Bohicon et Parakou. Ces deux sessions ont enregistré la présence de quatre-vingt-treize (93) participants pour une prévision de quatre-vingt (80) participants ;
- v. la sélection de treize (13) projets soumis par les Communes permettant d'avoir les soixante (60) AEV à financer dans le cadre de la subvention concessionnée;
- vi. la mise en place de la ligne de garantie d'un montant de 1,180 milliards de francs CFA auprès du Fonds National de Garantie et d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises (FONAGA) ;
- vii. l'élaboration et l'approbation du manuel de procédures du mécanisme de financement avec partage de risques dans le cadre de la ligne de garantie.

3.1.2.4 Construction des trois centres d'étalonnage des compteurs d'eau

La construction de trois (03) centres régionaux d'étalonnage des compteurs d'eau est une activité phare dans le cadre du PEPRAU. A travers ces centres d'étalonnage des compteurs d'eau, le Ministère de l'Eau et des Mines serait doté des outils pour assurer le contrôle de la qualité et de la norme. Au titre de cette année, un cabinet d'architecture a été recruté pour la maîtrise d'œuvre complète et la définition des spécifications techniques des équipements.

Au 31 décembre 2018, les Avant-Projets Détaillés (APD) pour la construction des centres sont disponibles et en instance de validation. Parallèlement, l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) dont les conclusions seront intégrées dans le DAO, est en cours de réalisation.

La construction des centres d'étalonnage des compteurs n'avait pas fait précédemment l'objet d'une étude de faisabilité ni d'autofinancement. A la dernière mission de supervision (octobre 2018), le Bailleur a objecté sur le lancement de l'avis d'appel d'offres tant qu'une étude préalable sur la viabilité et la durabilité des centres ne serait pas disponible. A cet effet, un avenant a été fait au Cabinet pour la réalisation de cette étude dont les premiers résultats seront disponibles en janvier 2019. Les échanges ont déjà permis de retenir que l'Agence Nationale de la Métrologie (ANM) assurera l'exploitation desdits centres de calibrage des compteurs d'eau.

Une convention de partenariat sera signée entre le Ministère de l'Eau et des Mines et le Ministère de l'Industrie et du Commerce. A cet effet, une communication est en instance d'être introduite en Conseil des Ministres.

3.1.2.5 Construction du laboratoire national de référence de contrôle de la qualité de l'eau

Dans l'application des dispositions convenues dans les réformes au plan sanitaire, il est prévu de doter la Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) du Ministère de la Santé (MS) d'un nouveau Laboratoire nationale de Référence pour le Contrôle de la Qualité de l'Eau (LRCQE). L'ancien laboratoire est devenu désuet.

Au cours de cette année, un cabinet d'architecture a été recruté pour assurer la maîtrise d'œuvre complète du LNRCQE. Les APD ont été rendus disponibles et en instance de validation sous le contrôle du Ministère de la Santé. Contrairement aux prévisions, le LRCQE est éligible à une étude d'impact environnement et social approfondie.

Lors de la dernière mission de supervision, le Bailleur s'est engagé avec le Ministère de la Santé sur les dispositions à faire prendre par le Gouvernement du Benin pour assurer la durabilité de cet investissement que représente la construction du laboratoire et l'équipement du LRCQE. La validation de l'APD et le lancement de l'avis d'appel d'offres pour la construction du laboratoire ont été retardés de commun accord avec le Ministère de la Santé le temps de l'adoption d'une feuille de route de mesures devant assurer la durabilité des investissements. Ces mesures concernent la définition des statuts du laboratoire et l'établissement d'un compte d'exploitation garantissant la soutenabilité de la gestion du laboratoire à terme. Le Ministre de la Santé s'est engagé à prendre les dispositions idoines pour l'élaboration d'une feuille de route dont les résultats seront partagés très prochainement avec le Bailleur.

3.1.2.6 Elaboration de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base en milieux urbain et périurbain

L'élaboration de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base en milieux urbain et péri urbain est une activité clé du PEPRAU. Le document de stratégie adopté en Conseil des Ministres est un indicateur clé dans la performance globale du projet.

Au 31 décembre 2018, le bureau d'études EAR-G EMERGENCY a été recruté pour la conduite de cette mission. Le rapport diagnostic a été validé le 18 décembre 2018.

3.1.2.7 Construction des ouvrages d'assainissement

Le volet « Assainissement » dans le PEPRAU, outre, le renforcement des capacités, a prévu la construction et la réhabilitation de trois (03) ouvrages au profit de la SONEB. Il s'agit de :

- la Station de Traitement de Boues de Vidange (STBV) à Sèmé-Podji,
- la solution d'assainissement semi-collectif de la Cité Vie Nouvelle (CVN)
- la solution d'assainissement semi-collectif de la Cité Houéyiho 1 (CH1).

Le coût estimé des travaux et de la maîtrise d'œuvre avoisine 13 milliards de francs CFA hors taxe.

La procédure de sélection du maître d'œuvre entamée en 2017, a été infructueuse suite à l'échec des négociations avec le prestataire ayant le plus de qualifications sur la liste restreinte. Le plan de passation de marchés a donc été modifié pour changer de méthode et passer à la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC). Cette infructuosité a retardé le démarrage de la mission de la maîtrise d'œuvre initialement envisagée pour l'année 2018. Les nouvelles offres techniques sont en évaluation avec une échéance prévisionnelle de signature des contrats pour le 25 mars 2019.

Parallèlement, face à l'urgence de doter la zone du Grand Nokoué, d'une Station de Traitement de Boues de Vidange dans les meilleurs délais, le Gouvernement a mis en place une équipe pluridisciplinaire pour la finalisation du Dossier d'appel d'offres. Le projet de DAO pour la construction de la STBV est finalisé et soumis à l'avis de non objection préalable du Bailleurs. Le lancement de l'avis d'appel d'offre devrait intervenir au cours du mois de janvier 2019.

3.1.2.8 Assistance technique à la mise en œuvre du volet « Assainissement »

Le sous-secteur de l'assainissement regroupe plusieurs types d'activités à mettre en œuvre par les antennes thématiques que sont la DNSP, la SONEB et la Direction Générale du Développement Urbain (DGDU) du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). Les activités à exécuter se répartissent sur la chaîne de confinement, de collecte, de transport, de vidange et de traitement des boues. Chaque acteur cité ci-dessus a une fonction essentielle dans cette chaîne.

La DNSP a une responsabilité d'accompagner les ménages pour l'adoption de solutions d'assainissement autonomes à domicile pour le confinement des boues de vidange. Pour ce faire, il est prévu dans le cadre du PEPRAU, de recruter une firme de marketing social pour concevoir et faire la promotion de solutions autonomes d'assainissement dans la zone du Grand Nokoué. Le contrat de cette firme être basé sur les résultats. Or, au Bénin, aucun contrat de ce type n'a encore été élaboré pour une mission similaire dans ce sous-secteur. Il a donc été retenu de procéder au recrutement d'un consultant individuel pour assister la DNSP et le PEPRAU dans l'élaboration des termes de référence de cette mission ainsi que du modèle de contrat y afférent. A cet effet, Une Consultante internationale en la personne de Mme Pascale Guiffant a été

recrutée. Elle a effectué sa première mission qui a permis de faire le diagnostic et proposé une feuille de route pour la mise en œuvre de ce volet.

La DGDU est responsable de la collecte et du transport des boues de vidange. Pour la réalisation de sa mission dans le cadre du PEPRAU, elle a envisagé la réalisation de certaines études en vue de mieux opérationnaliser sa stratégie de gestion de cette partie de la chaîne de gestion des boues de vidange mais aussi mieux assumer sa fonction de régulation pour le compte de l'Etat. La consultant Pascale GUIFFANT est aussi en assistance technique à la DGDU pour la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du PEPRAU. Il y a lieu de signaler qu'initialement le PEPRAU avait été conçu avec des responsabilités qui reposaient sur la Direction Générale de l'Assainissement (DGA). Or avant sa mise en vigueur, la DGA a été retirée du cadre organique du MCVDD et ses responsabilités réparties entre plusieurs autres structures du même ministère.

3.1.2.9 Mise en place d'une plateforme de gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable en milieu rural

La durabilité des investissements dans le sous-secteur de l'approvisionnement en milieu rural nécessite une bonne connaissance du patrimoine hydraulique rural et de la qualité du service aux populations. Pour ce faire, il est prévu dans le PEPRAU la mise à jour et l'extension de la plateforme MWater. Au cours de l'année 2018, le projet de contrat a été soumis à l'autorisation préalable du Conseil des Ministres, vu qu'il s'agit d'un contrat par entente directe. Par la suite, les échanges se sont poursuivis avec le Bailleur pour la finalisation du contrat pour lequel l'avis de non objection a été obtenu au mois de septembre 2018. Les travaux de digitalisation ont démarré par la mise à niveau de la plateforme. Incessamment, la phase d'inventaire et de recensement des abonnés va démarrer au plan national.

3.1.3 Programme OMIDELTA

Le programme OmiDelta est le troisième projet du portefeuille actif de l'ANAEPMR. A l'image du PEPRAU, le Gouvernement a sollicité un avenant à l'accord de financement initial pour inclure l'ANAEPMR comme entité bénéficiaire pour la mise en œuvre partielle du volet Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA). Cette volonté du Gouvernement a été matérialisée par la signature de l'avenant à l'accord de financement le 08 février 2018. Cet avenant a été complété par la signature d'un accord de rétrocession de fonds et d'un pacte de performance avec la Caisse Autonome d'Amortissement, le 19 juillet 2018. Cet accord de rétrocession porte sur un montant global non remboursable de douze milliards sept cent treize millions sept cent cinquante-deux mille quatre cent vingt-trois (12.713.752.423) francs CFA dont sept milliards sept cent millions cinq cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-sept (7.700.555.767) francs CFA

au profit de l'ANAEMPR. Le solde du financement est destiné aux activités de la Coordination OmiDelta établie au sein de l'ANAEMPR, les activités de la Direction Générale de l'Eau et de la DNSP.

Sans attendre la signature de ces documents, l'ANAEMPR a démarré ses activités sur la base de l'accord de principe de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas. Les principales activités exécutées s'articulent autour de trois axes.

3.1.3.1 Projet de réalisation de 31 AEV de la tranche 2 du PDAEP

A l'image du PEPRAU, le Gouvernement a sollicité de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas, le financement partiel du programme d'urgence issu du Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable (PDAEP) en milieu rural. En effet, au terme de l'élaboration du PDAEP, il a été recensé cent neuf (109) dossiers d'AEV à différents niveaux de maturité. Les dossiers ont été répartis en trois (03) tranches en fonction de leur niveau de maturité. La tranche 1 de 21 AEV a été affectée au financement du PEPRAU, la tranche 2 concernant 31 AEV a été affectée au financement du Programme OmiDelta. La dernière tranche de 43 AEV sera sur le financement du budget national et de la BIDC. A l'état des lieux, quatorze systèmes d'approvisionnement en eau potable du programme d'urgence de 109 AEV, étaient en exécution soit sur financement direct des Communes soit sur le concours financier de certains bailleurs de fonds.

La réhabilitation, l'extension et la densification des 31 AEV devraient permettre de fournir de l'eau potable à environ 206.000 personnes additionnelles. Ce programme permettra de faire les forages nécessaires à la construction - réhabilitation-extension de 43 AEV de la tranche 3. Initialement, il était envisagé aussi la réalisation de 150 Forages équipés de Pompe à Motricité Humaine (FPMH). Au regard des ressources disponibles, la réalisation de ces FPMH a été annulée sur ce financement OmiDelta.

Au 31 décembre 2018, l'Agence a procédé au recrutement de trois (03) prestataires pour la maîtrise d'œuvre complète dans le cadre de la réalisation des 31 AEV pour un montant de six cent seize millions trois cent soixante-deux mille quatre cent vingt-sept (616.362.427) francs CFA. Les ordres de service ont été émis au profit de deux bureaux d'études notamment BAOBAB et SIGEM. Au 31 décembre 2018, vingt (20) essais de pompage sont réalisés. Les études ont démarré pour la réalisation de treize (13) APD pour les sites n'ayant pas de problème de ressources en eau

Pour des raisons d'essais de pompage non concluants réalisés dans le cadre de la tranche 1 du PDAEP sur financement du PEPRAU, le démarrage de la mission concernant le lot 3 est mis en attente. Il s'agira de faire d'autres prospections et de réaliser de nouveaux forages à gros débits. Les travaux de la tranche 2 du PDAEP concernent aussi la réalisation de dix (10) nouveaux forages à gros débit dont les travaux s'achèveront au second semestre de l'année 2019. Quant aux infrastructures et équipements des 31 AEV, le démarrage des

travaux est envisagé pour le second semestre de l'année 2019. Les deux (02) Cabinets ayant reçu des Ordres de Service devraient rendre les rapports d'APD disponibles au cours du premier trimestre 2019.

3.1.3.2 Assistance technique à l'ANAEMR

Le deuxième volet d'activités exécutées dans le cadre du programme OmiDelta est l'assistance technique à l'ANAEMR pour diverses prestations dans le cadre du programme d'investissement. Cette mission est confiée au bureau d'études IGIP AFRIQUE dans la droite ligne de leur contrat sur le PEPRAU. Cette mission se décline en trois grands volumes d'activités :

- 1. Définition des groupes régionaux de travaux de construction, extension et réhabilitation d'AEV** : La stratégie de professionnalisation de l'affermage régional est de confier la gestion et l'exploitation des AEV à des fermiers professionnels. Pour ce faire, il faut constituer des lots regroupant plusieurs AEV de plusieurs Communes voire plusieurs départements qui soient attrayants. Le Cabinet a été responsabilisé pour procéder à une étude visant à définir les périmètres d'affermage pour les travaux de construction, d'extension et de réhabilitation des AEV ;
- 2. Préparation de 500 APS correspondantes pour les entreprises de travaux de construction, de réhabilitation et d'extension des AEV en milieu rural** : cette dimension de la mission du Cabinet vise à élaborer sur la base des propositions des périmètres d'affermage les APS pour l'accès universel à l'eau potable. Sur la base des données recueillies, le cabinet a procédé au pré dimensionnement de 652 AEV multi villageoises. Les séances de validation se déroulent actuellement dans les Communes. Les rapports sont également en cours d'élaboration ;
- 3. Elaboration des directives nationales de dimensionnement, des spécifications techniques et des évaluations des coûts des systèmes d'AEP en milieu rural** : l'avant-projet de document sur les directives est disponible
- 4. Elaboration des directives nationales en matière de branchement et compteur d'eau des systèmes d'AEP en milieu rural** : l'avant-projet de document sur les directives est disponible
- 5. Rédaction des termes de référence et appui au recrutement d'une équipe pluridisciplinaire (Task Force) pour la conduite des diligences juridiques, techniques et financières** : l'équipe pluridisciplinaire sera chargée de réaliser les études techniques, financières et juridiques en vue de la contractualisation des futurs opérateurs régionaux. Les termes de référence ont été élaborés. Un avis international à manifestation d'intérêt a été publié pour la sélection de deux Consultants (Technique et Financier). Les offres techniques sont en cours d'évaluation. Le processus pourrait devrait s'achever d'ici le 25 février 2019. A ces deux consultants, s'ajouteront le Consultant en appui au Comité des réformes et un cabinet international d'avocats mis à disposition par la SFI. Les travaux de tous ces acteurs devraient permettre de mieux structurer les transactions avec les futurs fermiers régionaux

dont la mise en place est prévue pour le début de l'année 2020.

6. **Elaboration des plaquettes de synthèse de la SNAEPM et du PDAEPMR** : le premier draft de la plaquette a été présenté à l'Agence qui a formulé des amendements,
7. **Elaboration d'une base de donnée permettant d'afficher les taux de desserte et d'un mécanisme de collecte de données pour l'alimenter** : les travaux se dérouleront en 2019.

3.1.3.3 Mise en place de la Coordination du programme OmiDelta

La requête du Gouvernement ayant engendré la prise d'un avenant à l'accord de financement initial, a permis de créer la coordination du programme OmiDelta qui a été établie au sein de l'ANAEPMR. Entre autres responsabilités de l'Agence, il y avait à recruter le personnel de cette coordination composée de :

- un Coordonnateur,
- un Spécialiste en Suivi-Evaluation,
- un Spécialiste en Passation des Marchés,
- un Comptable.

Au 31 décembre 2018, tout le personnel a été recruté et a pris fonction dans un esprit de mutualisation avec le personnel des directions de l'ANAEPMR.

3.1.4 Programme EXIM BANK INDE pour l'approvisionnement en eau potable de 69 localités

Ce programme de la feuille de route à court terme de l'Agence devrait permettre d'alimenter environ 300.000 personnes additionnelles en eau potable en milieu rural. Il vise l'amélioration des conditions de vie des populations béninoises en milieu rural et semi-urbain à travers la construction, la réhabilitation et l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau potable de 69 villages. Ce projet a été transféré dans le portefeuille de l'Agence avec la réalisation de 71 APD. Les études préalables ont été réalisées par le bureau d'études indien WAPCOS.

Au regard des ressources disponibles, le financement du projet ne peut supporter que la réalisation de quarante-sept (47) AEV. Il en résulte un solde de vingt-quatre (24) APD pour lesquels un financement a été obtenu sur le budget national à travers un transfert en capital du Ministère de l'Eau et des Mines.

Au titre de l'année 2018, l'Agence a procédé à la pré qualification des entreprises en charge de l'exécution des travaux. Le Dossier d'Appel d'Offres a été transmis aux deux entreprises pré qualifiées qui sont d'origine indienne. La date limite de dépôt des offres a été reportée au 07 février 2019 à la demande des entreprises.

3.1.5 Projets d'approvisionnement en eau potable sur le budget national

La feuille de route à courte terme de l'Agence comporte deux (02) projets sur financement national. Ces projets devraient permettre la réalisation de soixante-sept (67) AEV pour alimenter environ 350.000 personnes additionnelles en eau potable en milieu rural.

En prélude au lancement de l'appel d'offre pour la réalisation des 24 AEV, l'Agence a obtenu un accord de principe avec le bureau d'études WAPCOS pour faire le contrôle et le suivi des travaux. Ceci devrait être traduit dans un cadre contractuel suite à une communication en Conseil des ministres. Malheureusement, le cabinet a renoncé après plusieurs semaines à assumer cette fonction en ne soumettant pas une offre technique et financière suite à la requête de l'Agence.

1. Le projet de 24 AEV résulte du solde d'APD réalisés par le bureau d'études WAPCOS sur le financement de EXIM BANK INDE. Au titre de cette année, l'Agence a lancé l'appel d'offres pour le recrutement des entreprises. Au terme des procédures, quatre (04) groupements d'entreprises ont été recrutées pour des marchés signés cumulant douze milliards deux cent soixante-neuf millions sept cent trente-six mille huit cent six (12.269.736.806) francs CFA toutes taxes comprises. C'est le marché le plus important de travaux qui ait été signé au cours de cette année. Les ordres de service ont été émis au profit des quatre (04) entreprises. Les remises de site ont été faites à toutes les entreprises. Le contrôle et la surveillance des travaux seront assurés par les futurs maîtres d'œuvre de l'Agence dont la procédure de sélection est en cours. Les entreprises concernées par lot d'AEV à réaliser sont :
 - a. le groupement d'entreprises GENERTEL GROUPE et GECl pour la réalisation des travaux du lot 1 relatifs à six (06) AEV dans les départements de l'Alibori et de l'Atlantique pour un montant de 2.569.326.690 francs CFA toutes taxes comprises ;
 - b. le groupement d'entreprises EWA/OBB TP/ETF pour la réalisation des travaux du lot 2 concernant six (06) AEV dans les départements de l'Atacora, la Donga et les Collines pour un montant de 2.523.719.926 francs CFA toutes taxes comprises ;
 - c. le groupement d'entreprises FORAG SA/AGIRE/ Sarl/VERGNET HYDRO pour la réalisation des travaux du lot 3 relatifs à sept (7) AEV dans le département du Borgou pour un montant de 4.982.222.19 francs CFA toutes taxes comprises ;
 - d. le groupement d'entreprises IBT et ECORE SA pour les travaux du lot 4 relatifs à la réalisation de cinq (05) AEV dans les départements du Couffo, du Mono et du Zou pour un montant de 2.194.468.000 francs CFA toutes taxes comprises

Au 31 décembre 2018, l'Agence a décaissé un milliard quatre cent cinquante-sept millions cinq cent deux mille neuf cent vingt-trois (1.457.502.923) francs CFA au titre des avances de démarrage portant le taux d'exécution financière de ce projet à 23,37%.

2. Au titre des projets imputables au financement du budget national, l'Agence avait inscrit également la tranche 3 du PDAEP. Ce projet vise la réhabilitation, l'extension et la densification de 43 AEV. Au cours de cette année, aucune activité spécifique n'a été mise en œuvre pour ce programme à cause de l'insuffisance des ressources allouées au budget national pour le financement des investissements de l'Agence dans le budget sectoriel. Pour le programme des 43 AEV, l'Agence a obtenu un financement de 37,700 millions de dollars auprès de la BIDC. Le financement a été approuvé par le Conseil d'administration de ladite banque le 25 octobre 2018. L'accord de financement a été signé le 19 décembre 2018. L'Agence a bénéficié du transfert des ressources en capital du budget du ministère de l'eau pour un montant légèrement supérieur à 6 milliards de francs CFA. Or les besoins pour la réalisation des 67 AEV dépassent 30 milliards francs CFA. Les engagements pris pour les 24 AEV cumulent plus de 12 milliards déjà. Par ailleurs, pour démarrer les études, il aurait fallu recruter un autre maître d'œuvre. Pour être efficace, l'Agence a opté pour une maîtrise d'œuvre assurée par ceux du programme d'investissement à long terme. Cela évite de conduire deux processus de passation de marché sur le même objet sur différentes sources de financement.

3.1.6 Opérationnalisation de l'Agence

L'ANAEPMR a été créée en 2017. Ses activités ont démarré le 04 août 2017 par le recrutement du Directeur Général de l'Agence. Dès cet instant, avec l'équipe restreinte de la Coordination du PEPRAU, le Directeur Général s'est attelé à mettre en place le cadre organisationnel et fonctionnel de l'Agence. Pendant plusieurs mois, cette équipe a séjourné dans les locaux de la Présidence de la République ainsi que dans le bâtiment annexe attendant l'aménagement et la location du bâtiment devant abriter le siège de l'Agence. En mars 2018, l'Agence a intégré les locaux devant abriter son siège où quelques travaux confortatifs ont été réalisés notamment la climatisation, le renforcement du système d'alimentation en électricité et eau. La finalisation du projet d'aménagement des locaux de l'Agence se poursuit. L'Agence a également procédé à la commande d'un groupe électrogène dont la livraison est attendue avant la fin de l'année. Le mobilier de bureau a été acquis et entièrement livré et réceptionné.

Parallèlement au suivi des travaux d'aménagement, la mise en place des ressources humaines de l'Agence a commencé progressivement avec une prise de fonction effective par une partie du personnel à compter du 1^{er} mars 2018. A date, l'organigramme est pratiquement pourvu en ressources humaines.

Dans l'opérationnalisation de l'Agence, le rapport d'évaluation des offres pour l'acquisition du matériel informatique a obtenu l'approbation de la DNCMP. Deux (02) dossiers d'appel d'offres sont lancés actuellement suite au « BON A LANCER » de la DNCMP. Il s'agit des dossiers relatifs à :

- la fourniture d'équipements et l'installation d'un réseau informatique, internet et téléphonique,
- l'acquisition de matériels et installation de dispositifs de sécurité (Sécurité incendie, circuit électrique ondulé et système de contrôle d'accès informatique et vidéo surveillance) au profit de l'ANAEPMR.

Ces deux derniers dossiers sont conduits avec l'assistance des services techniques de la Présidence de la République.

Pour asseoir une gouvernance de qualité, il a été procédé à l'élaboration des projets de manuels d'exécution, administratif, financier et comptable de l'Agence. Ces manuels ont été révisés pour intégrer les dispositions spécifiques relatives au programme AQUA-VIE.

Le Gouvernement a pris le décret N°2018-250 du 13 juin 2018 portant désignation du Commissaire aux Comptes de l'ANAEPMR ainsi que les autres agences présidentielles.

Parallèlement, le Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI) a procédé à la nomination de l'auditeur interne de l'ANAEPMR le 29 août 2018. L'auditeur interne a exécuté sa première mission trimestrielle d'audit interne et son rapport est disponible. Cet audit a permis de faire une revue des dépenses de l'Agence au 31 août 2018 ainsi que des procédures de passation de marchés, le respect des procédures organisationnelles. Cet audit s'est étendu à tous les projets du portefeuille actif de l'Agence.

3.2 Etat de la mobilisation des ressources

Le programme d'investissement global de l'Agence pour l'accès universel à l'eau potable est estimé à **315 milliards de francs CFA**. Au 31 décembre 2018, sur la base des accords de financement signés et des allocations sur le budget national, l'ANAEPMR a mobilisé environ **220 milliards de francs CFA** soit **70,05%** des ressources nécessaires.

Le tableau N°3 ci-dessous donne un aperçu du niveau de mobilisation des ressources financières dans le cadre des programmes et projets développés par l'Agence. Le budget national contribue à concurrence de 5,89% des ressources mobilisées. Les financements extérieurs sont estimés à 94,11% des ressources mobilisées.

Tableau 3: Etat de la mobilisation des ressources

N°	Dénomination du projet	Ressources allouées (en millions F.CFA)			Taux de mobilisation des ressources (%)		
		BN	Extérieure	Total	BN	Extérieure	Total

N°	Dénomination du projet	Ressources allouées (en millions F.CFA)			Taux de mobilisation des ressources (%)		
		BN	Extérieure	Total	BN	Extérieure	Total
1	Programme AQUA-VIE		116 854	116 854		100%	100%
2	Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines (PEPRAU)		40 735	40 735	NA	100%	100%
3	Programme OMIDELTA (Réalisation de 31 AEV de la tranche 2 du Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable - PDAEP)		8 055	8 055	NA	100%	100%
4	Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 69 villages du Bénin par la réalisation de 47 AEV	500	21 305	21 805	100%	100%	100%
5	Programme de réalisation de 24 AEV (Reliquat des APD réalisés sur le financement de EXIMBANK INDE)	6 236		6 236	45%	NA	45%
6	Programme de réalisation de 44 AEV de la tranche 3 du PDAEP	4 464	20 715	25 179	54%	38%	34%
7	Construction et réhabilitation de 175 écoles à cantines (PEA)	1 798		1 798	41%	NA	41%
	TOTAL	12.998	207.664	220.662	5,89%	94,11%	100,00%

Source : ANAEPMR

L'instruction du programme AQUA-VIE est un résultat essentiel obtenu au 28 septembre 2018 avec sa mise en vigueur. Ce programme de la feuille de route à long terme de l'Agence a permis de mobiliser 220 millions de dollars US soit l'équivalent de 117 milliards de francs CFA. Avec ce financement, les ressources disponibles permettront d'alimenter environ 3,3 millions de personnes additionnelles en eau potable en milieu rural soit **74,30%** de l'objectif pour l'accès universel à l'eau potable.

Outre l'instruction du programme AQUA-VIE, le Gouvernement a négocié et obtenu au cours de cet exercice 2018 un financement partiel auprès de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) pour la tranche 3 du PDAEP concernant le projet de construction ou de réhabilitation de 44 AEV. Le montant du financement est de 37,7 millions de dollars soit l'équivalent de 20,358 milliards de francs CFA. L'accord de financement a été signé le 19 décembre 2018.

Au cours de l'année 2018, les ressources décaissées au profit de l'ANAEPMR sont de trente-quatre milliards deux cent quarante-huit millions neuf cent vingt-quatre mille quatre cent soixante-quatre (34.248.924.464) francs CFA portant à trente-sept milliards trois cent trois millions neuf cent cinquante mille cent trente-six (37.303.950.136) francs CFA les ressources en trésorerie sur la période 2017-2018.

- Pour le fonctionnement de l'ANAEPMR, elle a bénéficié de 333.333.000 de francs CFA en 2018. Ces ressources s'ajoutent aux cinq cent millions de francs CFA avancés en 2017. Aucune dépense n'avait été faite en 2017 vu que toutes les conditions n'étaient pas réunies.
- Pour les investissements, l'ANAEPMR a reçu un transfert en capital de six milliards deux trente-quatre millions quatre cent treize mille (6.234.413.000) francs CFA du budget du Ministère de l'Eau et des Mines. Ces ressources ont été allouées au financement du projet de 24 AEV dont les entreprises ont été recrutées déjà pour un montant cumulé de plus de 12 milliards de francs CFA.
- Au titre du budget national, il a été mobilisé quatre cent cinquante millions (450.000.000) de francs CFA représentant les fonds de la ligne de garantie à mettre en place au profit des entreprises à recruter dans le cadre du financement de EXIM BANK INDE,
- Au titre du programme AQUA-VIE, les avances aux comptes spéciaux ont été mobilisées après la mise en vigueur conformément aux procédures de la banque mondiale pour un montant de plus de 23 milliards de francs CFA,
- Les ressources mobilisées sur le PEPRAU intègrent les avances aux comptes spéciaux pour des montants cumulés à 3,68 milliards de francs CFA.

3.3 Etat d'avancement de la passation des marchés

La quasi-totalité des activités de l'Agence nécessitent le recours préalable à la passation de marchés. Il s'ensuit que le volet de la passation des marchés a une incidence majeure sur les flux de décaissement et globalement de la performance des activités prévues au PTAB.

L'arrangement de la passation des marchés publics de l'ANAEPMR est organisé trois niveaux. L'ensemble des marchés passés se fait sous la supervision de la Personne Responsables des Marchés Publics de l'Agence et avec l'assistance du Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics et des Commissions ad'hoc de passation des marchés (Art. 10 à 12 de la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 et Décret n°2018-226 du 13 juin 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la PRMP et de la CPMP). Les marchés passés le sont conformément au Code des Marchés Publics en République du Bénin, à ses décrets d'application et aux Directives des bailleurs de fonds (pour les marchés sur financement extérieur).

Au plan organisationnel, la passation des marchés s'organise ainsi qu'il suit :

- au niveau des Coordinations des projets. En particulier, la passation des marchés du projet PEPRAU se fait en lien avec la Personne Responsable des Marchés Publics, les marchés de fournitures, de services autres que les services de Consultants et de travaux financés par le crédit sont prévus pour être passés conformément aux procédures spécifiées dans les « Directives Passation des Marchés Financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA » publiées par la Banque en janvier 2011 modifiées en juillet 2014. Tandis que les marchés de consultants sont prévus pour être passés conformément aux « Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale » publiées par la Banque en janvier 2011 modifiées en juillet 2014 ;
- au niveau de la Direction de Passation des Marchés/Personne Responsable des Marchés Publics, pour les marchés sur financement national ou des autres projets qu'abrite l'Agence, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et ses décrets d'application ;
- au niveau des Communes, les marchés publics sont passés conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics en République du Bénin et ses décrets d'application, à condition que ces dispositions soient jugées acceptables par la Banque mondiale et ne soient pas en contradiction avec celles des Directives.

Pour les marchés de l'Agence sur financement du PEPRAU, la coordination du projet a publié l'avis général de passation des marchés le 06 septembre 2017. L'avis de non objection final sur le plan de passation révisé des marchés des 18 premiers mois a été obtenu le 28 septembre 2017. Par la suite, les versions actualisées du plan de passation des marchés ont reçu l'approbation du Bailleur respectivement les 29 mars 2018 et 23 mai 2018. Ces actualisations portent les annulations de certains marchés, l'introduction de nouveaux marchés et une meilleure programmation de ceux qui sont maintenus.

Pour l'ensemble des marchés de l'Agence sur tous les financements, les plans de passations ont été successivement publiés dans le SIGMAP les 26/10/2017, 26/01/2018, 11/04/2018, 4/06/2018, 26/06/2018 et le 4/08/2018.

Au total le plan de passation des marchés actualisé comporte à la dernière actualisation, soixante-sept (67) marchés dont la répartition se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 4: Répartition des marchés prévus au Plan de Passation des marchés actualisés de l'ANAEPMR au 31 décembre 2018

TYPE DE MARCHES	AQUA-VIE	BUDGET NATIONAL	EXIMBANK INDE	OMIDELTA	PEPRAU	TOTAL	%
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	0	1	0	0	0	1	1,49%
BIENS ET SERVICES	0	12	0	0	10	22	32,84%
SERVICES DE	2	2	0	3	25	32	47,76%

TYPE DE MARCHES	AQUA-VIE	BUDGET NATIONAL	EXIMBANK INDE	OMIDELTA	PEPRAU	TOTAL	%
CONSULTANTS							
TRAVAUX	0	4	1	1	6	12	17,91%
TOTAL	2	19	1	4	41	67	100,00%
%	3,0%	28,4%	1,5%	6,0%	61,2%	100,0%	

Source : ANAEPMR

Le plan de passation des marchés actualisés comporte soixante-sept (67) marchés dont près de 61,2% sur le financement du PEPRAU. Les marchés imputables au budget national représentent 28,4% du plan de passation des marchés. Au titre du budget national, outre le marché des travaux des 24 AEV, la quasi-totalité des marchés restants sont relatifs à l'acquisition de biens et services pour le fonctionnement de l'Agence ainsi que les travaux d'aménagement des locaux de l'Agence.

Les services de consultants représentent 47,76% des marchés et les marchés de biens et services font 32,84%. Les marchés de travaux à forte incidence d'engagement et de décaissement représentent 17,91% des marchés.

Au 31 décembre 2018, sur les 67 marchés prévus, 35 marchés sont terminés soit un taux global de passation des marchés de **52,24%**. Les marchés passés ont généré cinquante-trois (53) contrats dont cinquante-et-un (51) étaient entièrement signés. Deux (02) contrats seront mis dans le circuit de signature dès l'expiration du délai de notification provisoire.

Le montant total des contrats engagés est de **dix-sept milliards huit cent quatre-vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante-six (17.885.693.866) francs CFA.**

De manière spécifique, les marchés passés par projet sont récapitulés dans le tableau N°5 ci-dessous.

Tableau 5: Etat d'avancement de la passation des marchés

N°	Dénomination du projet	Nombre de marchés prévus			Taux de passation des marchés (nombre de marchés prévus / nombre de signés et approuvés)		
		BN	Extérieure	Total	BN	Extérieure	Total
1	Programme AQUA-VIE	0	2	2	-	0%	0%
2	Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines (PEPRAU)		41	41	-	61%	61%
3	Programme OMIDELTA (Réalisation de 31 AEV de la tranche 2 du Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable - PDAEP)		4	4	-	75%	75%
4	Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable		1	1	-	0%	0%

N°	Dénomination du projet	Nombre de marchés prévus			Taux de passation des marchés (nombre de marchés prévus / nombre de signés et approuvés)		
		BN	Extérieure	Total	BN	Extérieure	Total
	<i>de 69 villages du Bénin par la réalisation de 47 AEV</i>						
5	<i>Programme de réalisation de 24 AEV (Reliquat des APD réalisés sur le financement de EXIMBANK INDE)</i>	1	0	1	100%	0%	100%
6	<i>Programme de réalisation de 44 AEV de la tranche 3 du PDAEP</i>	0	0	0	-	-	-
7	<i>Construction et réhabilitation de 175 écoles à cantines (PEA)</i>	0	0	0	-	-	-

Source : ANAEPMR

En ce qui concerne les projets du portefeuille actif de l'Agence, les marchés ont été passés essentiellement sur trois projets à savoir :

- vingt-cinq (25) marchés dans le cadre du PEPRAU soit un taux d'exécution de 61%,
- trois marchés (03) marchés ont été attribués dans le cadre du programme OMIDELTA soit 75% de taux de passation de marchés,
- un marché de travaux a été passé sur le budget national en ce qui concerne les 24 AEV soit 100% des marchés prévus pour ce financement au titre de l'année 2018. Le contrôle et la surveillance des travaux seront assurés par les maîtres d'œuvre structurels de l'Agence en cours de recrutement dans le cadre du programme AQUA-VIE.

En dehors de ces marchés relatifs au projets, plusieurs autres marchés ont été attribués dans le cadre du fonctionnement de l'Agence. Ce niveau de passation des marchés est dû d'une part, à la lenteur dans les circuits de passation des marchés au Bénin et d'autre part, au type de certains marchés complexes engagés par l'Agence.

3.4 Exécution du budget 2018

Au titre de l'exercice budgétaire 2018, les ressources ont été allouées à l'Agence sur quatre (04) projets en plus des dépenses de fonctionnement. Le budget global de l'Agence est estimé à 16,352 milliards de francs CFA. Il s'agit essentiellement des ressources inscrites au Budget Général de l'Etat (BGE), Exercice 2018. Les ressources sont réparties entre les financements extérieurs et celui du budget national. Les ressources du budget national sont estimées à 7,570 milliards de francs CFA soit 46,29% du budget de l'Agence. Les ressources sur financements extérieurs sont estimées à 8,782 milliards soit 53,712% des ressources budgétisées au titre de l'année.

Au titre du budget national, l'Agence a mobilisé 100% des ressources inscrites pour ses activités.

Tableau 6: Point d'exécution du budget

N°	Dénomination du projet	Prévisions (millions F.CFA)			Taux de réalisation (%)		
		BN	Extérieure	Total	BN	Extérieure	Total
1	Programme AQUA-VIE	-		-	0,0%	0,0%	0,0%
2	Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines (PEPRAU)		15 832	5 832		38,1%	38,1%
3	Programme OMIDELTA (Réalisation de 31 AEV de la tranche 2 du Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable - PDAEP)		2 000	2 000		10,8%	10,8%
4	Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 69 villages du Bénin par la réalisation de 47 AEV	500	950	1 450	0,0%	25,2%	16,5%
5	Programme de réalisation de 24 AEV (Reliquat des APD réalisés sur le financement de EXIMBANK INDE)	6 236		6 236	23,4%	0,0%	23,4%
6	Programme de réalisation de 44 AEV de la tranche 3 du PDAEP	-		-	0,0%	0,0%	0,0%
7	Construction et réhabilitation de 175 écoles à cantines (PEA)	-		-	0,0%	0,0%	0,0%
8	Fonctionnement	833		833	88,4%	0,0%	88,4%
	TOTAL	7 570	8 782	16 352	28,99%	30,47%	29,78%
	TAUX	46,29%	53,71%	100,00%			

Source : ANAEMPR

Le taux global de décaissement au 31 décembre 2018 est de **29,78%** par rapport aux prévisions de dépenses du PTAB au titre de l'année 2018. Les marchés de travaux ont une forte incidence financière. Or, au cours de l'année, en dehors du marché des 24 AEV, la quasi-totalité des autres marchés de travaux d'AEV ont été différées pour prendre en compte les nouvelles normes de dimensionnement des ouvrages d'AEP en milieu rural. Outre cette disposition convenue lors de la formulation du programme AQUA-VIE pour accélérer la desserte universelle, certaines dispositions spécifiques à chaque projet, ont engendré le retard dans le décaissement des ressources disponibles.

L'exécution financière se décline par projet ainsi qu'il suit :

- le TEF du PEPRAU est de 38,1%. Ce faible niveau de décaissement se justifie par la restructuration engagée dans le cadre du PEPRAU dès sa mise en vigueur. Le volume d'activités initialement planifié a été réduit de près de 58% en fonction des nouvelles orientations définies par le Gouvernement. A cela, il

¹ Le montant inscrit au PIP est de 450 millions de francs CFA en respect des dispositions du Cadrage macroéconomique. A l'opérationnel, cette disposition n'impacte pas les engagements ni les décaissements, le PEPRAU et d'autres programmes étant financés sur des ressources extérieures. Il a été maintenu les prévisions au budget 2018 approuvé par le Conseil d'administration

faut ajouter l'infructuosité de la première procédure de sélection des maîtres d'œuvre pour les ouvrages d'assainissement. La nouvelle procédure est en cours,

- le TEF du programme OMIDELTA est de 10,8%. L'accord subsidiaire permettant l'utilisation des fonds a été signé le 19 juillet 2018. Au 31 décembre 2018, l'Agence n'a décaissé que les avances pour la réalisation des études sur les nouvelles normes de construction, les avances de démarrage à certains maîtres d'œuvre et le financement du fonctionnement. Le personnel de la coordination a pris service en septembre 2018,
- au titre du financement de EXIMBANK INDE, l'Agence a décaissé une partie du coût de la maîtrise d'œuvre pour l'équivalent de 239 millions de francs CFA. La ligne de garantie des entreprises de 500 millions a été mobilisée sur le budget national. Il sera utilisé après le recrutement des entreprises en 2019,
- au titre du projet de réalisation de 24 AEV, 23,4% des ressources ont été décaissées au titre des avances de démarrage,
- au titre du fonctionnement, le taux de décaissement est de 88,40%. Les dépenses effectuées sur le budget national concernent exclusivement les dépenses de fonctionnement relatives à certaines activités prévues au plan de travail annuel budgétisé notamment :
 - o le salaire et les charges salariales,
 - o l'acquisition partielle des mobiliers de bureau,
 - o l'assurance maladie du personnel,
 - o l'organisation des ateliers régionaux d'informations des Communes sur le programme d'accès universel à l'eau potable,
 - o quelques charges de fonctionnement relatives à des missions, au téléphone, à l'électricité, l'eau et au carburant.

3.5 Obstacles rencontrés (contraintes), améliorations proposées (solutions proposées)

La faiblesse observée au niveau des ratios courants de gestion est la conjugaison de plusieurs facteurs tant endogènes qu'exogènes. Au titre de l'année 2018, deux (02) marchés de travaux ont été attribués sur une prévision de dix (10) marchés. Or ce sont les marchés de travaux qui sont à forte incidence d'engagement et de décaissement. Les contrats de marchés de travaux sont attribués sur la base des études préalables jugés de qualité satisfaisante. Les études ont un grand impact dans la qualité des travaux. Or la plupart des études ont réellement démarré au second trimestre de l'année 2018.

L'Agence, dans son ambition de délivrer très tôt le service public d'alimentation en eau potable a combiné plusieurs activités avec une équipe très restreinte. Sur la période août 2017 à mars 2018, c'est une équipe de cinq (05) personnes qui a travaillé à la formulation de programmes et à la recherche de financement ainsi que

l'exécution des anciens programmes existants. Les ambitions traduites dans le PTAB 2018 étaient largement au-dessus des ressources humaines disponibles à l'Agence. Progressivement, ce déficit a été comblé par la contractualisation du personnel complémentaire au mois de mars et septembre 2018.

La seconde difficulté est relative à la qualité des études existantes pour la mise en œuvre du programme d'urgence du PDAEP. L'hypothèse d'élaboration du PTAB 2018 était la maturité des dossiers de 109 AEV à financer sur le PEPRAU, OMIDELTA et le budget national. Les dossiers n'étaient pas de qualité satisfaisante et dans plusieurs cas, il y avait le problème de la disponibilité de la ressource en eau. L'Agence a dû instruire la reprise de toutes les études. Au 31 décembre 2018, l'ordre de service pour la réalisation de 10 APD dans le cadre du lot 3 des 31 AEV de la tranche 2 sur financement OMIDELTA, n'est pas encore émis alors que les contrats de maîtrise d'œuvre sont signés depuis le 30 mai 2018. L'ANAEPMR a fait l'option d'assurer la qualité des études avant le lancement de tous travaux.

La formulation du programme AQUA-VIE a engendré des réformes préalables à tout nouvel investissement dans le secteur notamment l'élaboration de certaines directives (dimensionnement des ouvrages d'AEP, branchement des compteurs en milieu rural). Pour éviter la construction de systèmes non compatibles ultérieurement, l'Agence a décidé de surseoir à la finalisation des études préalables pour prendre en compte les nouvelles normes de dimensionnement des ouvrages d'AEP. Ceci a eu pour conséquence de retarder le démarrage de certains contrats de maîtrise d'œuvre.

Au titre des 44 AEV, face à l'insuffisance des ressources allouées à l'Agence au titre de l'année 2018, il s'est avéré nécessaire de rechercher d'autres financements. Le Gouvernement a recouru à la BIDC pour l'obtention d'un financement partiel de 37,7 millions de dollar US. Le principe est obtenu avec la BIDC pour financement global de 100 millions de dollars. La mise en œuvre de programme est donc reportée sur la période 2019-2020.

Sur le financement EXIMBANK INDE, les procédures sont longues au regard des dispositions de l'accord de prêt. L'Agence prend les dispositions pour anticiper et faciliter l'exécution diligente des travaux sur les deux prochaines années. L'accord de financement initial a été signé le 06 septembre 2013 et devrait s'achever le 31 décembre 2019. La Caisse Autonome d'Amortissement a été sollicitée pour formuler une requête de prorogation de la date de clôture de l'accord de prêt au 30 juin 2022.

Au plan opérationnel, l'Agence a attribué le marché relatif à la réalisation de 24 AEV pour un coût estimatif de près de 12 milliards de francs CFA. Des investissements de ce seuil, représentent une nouveauté dans l'hydraulique rurale au Bénin. Les contrats ont été approuvés depuis le 03 octobre 2018. Après de grosses difficultés pour l'obtention des cautions d'avance de démarrage par les entreprises auprès de leurs banques, l'Agence a pu décaisser environ 1,457 milliards de francs CFA.

Par ailleurs, il faut signaler aussi l'infructuosité du processus de passation de marchés pour la sélection des maîtres d'œuvre pour la finalisation des études, le contrôle et la surveillance des travaux des trois (03) ouvrages d'assainissement. Il en a été ainsi pour la sélection de l'assistant technique qui devrait appuyer la définition de la feuille de route et le suivi des activités au profit de la DNSP et de la DGDU.

Face à ces difficultés, l'Agence a optimisé son programme d'investissement à court terme. Le recrutement prochain des deux maîtres d'œuvre structurels de l'Agence permettrait d'accélérer les études préalables pour la réalisation des APD et des DAO en vue du lancement des travaux.

IV. Perspectives

4.1 Activités clés en 2019

Au titre de la gestion 2019, les activités à exécuter concernent les projets suivants :

- le Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines (PEPRAU) financera des investissements dans le sous-secteur de l'eau potable en milieu rural. Les ressources serviront à la réalisation de 21 AEV y compris les forages. Les ressources seront gérées suivant les dispositions de l'Accord de Financement restructuré du Crédit 5931 BJ ;
- le Programme OMIDELTA financé par l'Ambassade des Pays-Bas financera la réalisation de la seconde tranche soit 31 AEV pour un coût estimatif de 7,7 milliards de francs CFA. Un Accord de rétrocession des fonds à l'Agence a été signé avec la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) le 19 juillet 2018. Au cours de l'année fiscale 2019, un dialogue stratégique sera instaurée avec l'Ambassade des Pays-Bas pour une utilisation optimale des ressources « Guichet – Acteurs Etatiques » de ce programme au profit du programme d'investissement de l'AEP en milieu rural ;
- le programme d'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau potable de 47 localités sur le financement de EXIM BANK INDE. La date limite de dépôt des offres est fixée au 7 février 2019 par les entreprises pré qualifiées ;
- le programme de réalisation de la tranche 3 du Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable (PDAEP) pour la réalisation de 44 AEV sur le budget national. L'accord de financement partiel avec la BIDC sera signé au cours de ce mois de décembre. Ce projet a une contrepartie sur le budget national destinée à couvrir les charges de la maîtrise d'œuvre, les impôts et taxes ;
- le programme d'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau potable de 24 localités sur le financement du budget national. Les remises de site sont faites aux entreprises. Les ordres de service sont en délivrance et si toutes les formalités sont remplies par les entreprises, les avances de démarrage seront décaissées avant la fin de l'année 2018,
- le programme de réalisation de 116 postes d'eau autonome dans les écoles à cantine.

Au terme de l'année 2019, les principaux résultats attendus sont :

- le démarrage des travaux de 297 forages à gros débit dont 199 seront achevés ;

- l'exécution des travaux relatifs à 110 AEV multi villageoises ;
- le démarrage des travaux relatifs à la construction de la Station de Traitement de Boues de Vidange à Sémé-Podji ;
- la finalisation des études préalables à la réforme dans le secteur de l'hydraulique urbaine ;
- la finalisation de l'audit organisationnel de la Direction Générale de l'Eau,
- l'inventaire du patrimoine hydraulique rural via la plateforme mWater.

En prélude à tous ces investissements dans les ouvrages, il est envisagé la réalisation de plusieurs études, la poursuite de l'opérationnalisation de l'Agence.

Il est attendu l'atteinte des indicateurs clés suivants :

Tableau 7: Principaux résultats attendus au titre de l'année 2019

N°	Programme / projet	Principaux Indicateurs (au plus 3 par programme / projet)	Cible 1 ^{er} trimestre	Cible 2 ^{ème} trimestre	Cible 3 ^{ème} trimestre	Cible 4 ^{ème} trimestre
1	Programme AQUA-VIE (Banque mondiale)	• Deux maîtres d'œuvres structurels recrutés	2	0	0	0
		• 60 forages à gros débit en exécution à 25%	0	0	0	25%
2	PEPRAU (Banque mondiale)	• 20 forages à gros débit réalisés	0	20	0	0
		• 450 AEV existantes inventoriées et numérisées sur la plateforme	0	0	200	250
		• 21 AEV multi villageoises exécutées à 25%	0	0	10%	25%
3	Programme OMIDELTA (Pays-Bas)	• Approbation de 500 APS	500	0	0	0
		• 10 forages à gros débit réceptionnés provisoirement.	0	0	10	0
		• 18 AEV multi villageoises exécutées à 15%	0	0	0	15%
4	Programme de construction et de réhabilitation de 47 AEV dans 69 villages (EXIMBANK INDE)	• 53 forages exécutés à 50%	0	0	0	50%
		• 47 AEV exécutées à 40%	0	0	0	40%
5	Programme de réhabilitation et de construction de 24 AEV (Budget national)	• 24 AEV achevées.	0	0	0	24
6	Programme de réhabilitation et de construction de 44 AEV (Budget national)	• 70 forages à gros débit en exécution à 25%	0	0	0	25%
7	Projet de construction des postes d'eau autonome dans les écoles à cantine	• 116 Postes d'eau Autonome démarrés à 20%	0	0	0	20%
8	Gestion des Projets de l'Agence	• 80% des activités sont exécutées	5%	25%	60%	80%
		• 80% des ressources allouées sont décaissés.	5,58%	26,89%	65%	80,00%
		• 85% des marchés prévus sont passés et les contrats	10%	30%	70%	85%

N°	Programme / projet	Principaux Indicateurs (au plus 3 par programme / projet)	Cible 1 ^{er} trimestre	Cible 2 ^{ème} trimestre	Cible 3 ^{ème} trimestre	Cible 4 ^{ème} trimestre
		notifiés.				

Source : ANAEPMR

4.2 Ressources prévisionnelles du budget 2019

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2019 ont été élaborées en tenant compte des affectations par projet phare et leur couverture par source de financement. Elles sont constituées uniquement des charges d'exploitation et des fonds pour les investissements décaissables.

Au 30 novembre 2018, l'ANAEPMR a développé sept (07) projets dont les financements sont estimés à **deux cent soixante-neuf milliards trois cent vingt-neuf millions trois cent cinquante-cinq mille sept cent vingt-deux (269.329.355.722) francs CFA** dont près de **63,25%** sont déjà mobilisés. L'estimation des coûts des projets se fonde sur les résultats des premières études de réalisation des AEV multi villageoises par le cabinet IGIP AFRIQUE. Ces ressources sont mobilisées via des accords de financement ou des inscriptions au Budget Général de l'Etat en ce qui concerne le financement du budget national.

Au titre du budget 2019 du Ministère de l'Eau et des Mines (MEM), il est alloué des ressources estimées à 8,293 milliards de francs CFA. Ces ressources sont des transferts en capital du budget du MEM vers l'Agence. Ces ressources concernent le projet des 24 AEV et des 44 AEV. Le besoin de financement est de 11,950 milliards à rechercher sur le budget national pour trois programmes.

Le coût global des activités prévues pour 2019 est de **trente-neuf milliards sept cent quatre-vingt-neuf millions sept cent vingt-quatre mille deux cents (39.789.724.200) Francs CFA**. Par sources de financements, il est structuré ainsi qu'il suit :

Tableau 8: Répartition du budget 2019 de l'ANAEPMR par source de financement

Source de Financement	Budget estimatif 2019	Pourcentage
BUDGET NATIONAL	14 521 926 117	36,50%
AQUA-VIE	6 507 217 963	16,35%
PEPRAU	7 664 428 359	19,26%
OMIDELTA	4 194 520 669	10,54%
EXIMBANK INDE	6 899 631 091	17,34%
TOTAL	39 787 724 200	100,00%

Source : ANAEPMR

Le budget est réparti entre cinq sources de financement comme résumé dans le tableau ci-dessous.

L'effort attendu du budget national est le plus élevé en ce sens qu'il prend en compte les investissements dans trois (03) programmes massifs mais aussi le fonctionnement partiel de l'ANAEPMR. Les ressources

imputables au budget national représentent 36,50% du budget de l'ANAEPMR. Ces ressources sont destinées principalement au financement des investissements relatifs au 24 AEV et la réalisation de 70 forages et les APD dans le cadre du projet de AEV.

Le programme AQUA-VIE contribue au budget de l'Agence à hauteur de six milliards cinq cent sept millions deux cent dix-sept mille neuf cent soixante-trois (6.507.217.963) francs CFA soit 16,35% du budget de l'Agence. Ce financement supportera des charges relatives au démarrage de vingt-trois (23) AEV multi villageoises résultant des APD finalisés sur le PEPRAU et OmiDelta. Le programme OmiDelta soutiendra aussi une partie des charges de fonctionnement de l'Agence et les autres dépenses d'exploitation prévues dans les accords de financement.

Le budget prévisionnel sur le financement du Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des Eaux usées Urbaines (PEPRAU) est évalué à sept milliards six cent soixante-quatre millions quatre cent-vingt-huit mille trois cent cinquante-neuf (7.664.428.359) francs CFA soit 19,26% du budget de l'Agence pour financer toutes les activités prévues dans les secteurs de l'accès à l'eau potable et l'assainissement. Les charges de fonctionnement de la Coordination du programme et une partie des charges de fonctionnement de l'Agence sont aussi imputées à cette source de financement conformément aux attentes dans le cas des nouveaux arrangements institutionnels.

Le programme OmiDelta contribue au budget de l'Agence à hauteur de 10,54%. Les ressources sont consacrées à la maîtrise d'œuvre de la tranche 2 du PDAEP et au démarrage des travaux. Ces ressources supporteront aussi les charges de fonctionnement de la Coordination du Programme établie à l'Agence.

En ce qui concerne le projet sur financement de EXIM BANK INDE, il représente 17,34% du budget de l'Agence en 2019. Les travaux relatifs aux 47 AEV doivent démarrer en début d'année 2019 avec les deux entreprises d'origine indienne. Il est attendu que les travaux soient exécutés à au moins 50% en 2019. Compte tenu des aléas liés à la gestion de ce financement, la règle de la prudence a été observée en prévoyant une exécution à 30% des ouvrages et équipements et hydrauliques.

CONCLUSION

L'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) a démarré ses activités réellement en 2018. Les activités exécutées au cours de cette année, ont essentiellement pour finalité d'asseoir les piliers en vue d'assurer la qualité et la durabilité des investissements. A la faveur de la formulation du Programme AQUA-VIE, plusieurs préoccupations soulevées lors des échanges et des négociations, ont révélé la nécessité d'approfondir les études de faisabilité en vue de faire les choix optimaux qui puissent assurer durablement l'offre et la qualité du service public de l'eau potable en milieu rural. Il est apparu nécessaire d'affiner les études existantes qui prendront plus de temps que prévu. A titre d'illustration, les échanges ont révélé la nécessité de disposer de nouvelles normes de dimensionnement des ouvrages d'approvisionnement en eau potable. Ainsi, l'option retenue est de faire des AEV multi villageoises à la taille d'un arrondissement en lieu et place des AEV mono villageoises exécutées couramment jusqu'à présent. Par conséquent, il était nécessaire d'assurer la qualité des études. Ces ouvrages de plus grande envergure devraient permettre d'accélérer la desserte en milieu rural dans des délais raisonnables.

Dans le secteur de l'assainissement, les travaux relatifs à l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base en milieux urbain et péri urbain, se déroulent normalement. Les activités devraient s'exécuter dans les délais.

Quant aux ouvrages d'assainissement, n'eut-été l'infructuosité des marchés relatifs à la maîtrise d'œuvre, les perspectives de démarrage des investissements auraient été meilleures. Toutefois, conformément au calendrier actualisé, les ouvrages démarreraient au plus tard au second semestre de l'année 2019. Les dispositions sont prises par l'Agence afin de rendre entièrement opérationnel son cadre de délivrance des services au plus tard le 30 juin 2019.

L'année 2019 s'annonce meilleure en ce sens qu'elle connaîtra le démarrage des premiers grands travaux de construction d'AEV de grande taille. Il s'en suit que les délais d'exécution seront un peu plus longs mais permettront d'accélérer l'accès universel à l'eau potable. Les investissements envisagés portent essentiellement sur :

- le démarrage des travaux des 47 AEV sur le financement de EXIM BANK INDE,
- le démarrage des travaux des 21 AEV multi villageoises dont les APD sont en cours de finalisation sur les ressources du PEPRAU,
- le démarrage des travaux relatifs à 18 AEV multi villageoises sur le financement OMIDELTA dont les APD sont attendus en début d'année 2019.

Parallèlement, les diligences seront faites pour recruter les fermiers régionaux professionnels afin qu'ils soient opérationnels au début de l'année 2020.

ANNEXES

Annexe 1 : Fiches synthétiques par projet

Intitulé du Projet	Programme AQUA-VIE				
Structure d'exécution	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEMR)				
Secteur d'activité	Eau potable en milieu rural				
Source de financement	Nature :		Montant : (en USD et CFA)		
	Crédit IDA 6237 et Don 3160		220 millions de dollars équivalent 116.853.993.701 francs CFA		
Type de financement	Banque Mondiale (Crédit IDA 6237 et Don 3160)				
Contrepartie béninoise	NA				
Date de signature :	Date de signature de l'accord : 14 juin 2018	Date de démarrage : 28 septembre 2018	Date de clôture : 30/06/2024	Nombre et Durée de prolongation : Néant	Age du projet : 3 mois
Date de mise en vigueur :	28 septembre 2018				
Objectif général	Accroître l'accès aux services d'eau potable en milieu rural à travers le développement de systèmes d'eau potable et la mise en place de modèles de gestion professionnalisée				
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Construction des systèmes d'approvisionnement en eau, • Réhabilitation et l'expansion des systèmes d'approvisionnement en eau existants • Mise en place de modèles de gestion professionnalisée des AEV 				
Résultats clés attendus	<ul style="list-style-type: none"> • 1.600.000 personnes additionnelles dont 50% de femmes ont accès à l'eau potable en milieu rural • 34.500 ménages accèdent à l'eau potable par le biais des branchements particuliers à domicile • 3.300 borne fontaines permettent d'alimenter les populations rurales en eau potable • Onze (11) rapports semestriels présentant l'inventaire actualisé des actifs et les indicateurs d'exploitation • Cinquante (50) Communes ont signé une convention cadre avec le Gouvernement pour la gestion et le suivi du service d'alimentation en eau potable • 80% des ouvrages d'AEP sont gérés par des opérateurs régionaux dans le cadre de contrats basés sur les résultats pour la délivrance du service public de l'eau en milieu rural 				
Ratios de gestion de l'année	TEP : 100% (31 décembre 2018)		TEF : 0% (31 décembre 2018)		
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Instruction du programme et mise en vigueur • Démarrage des procédures de passation des marchés 				
Principales difficultés	Rien à signaler				
Approches de solutions	Rien à signaler				
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> • Recruter les maîtres d'œuvre structurels • Réaliser les diligences techniques, financières et juridiques pour la sélection des futurs opérateurs régionaux • Réaliser les premiers forages à gros débit 				

Intitulé du Projet	Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines (PEPRAU)				
Secteur d'activité	Eau potable en milieu rural & Assainissement des eaux usées urbaines				
Structure d'exécution	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR)				
Source de financement	Nature :		Montant : (en USD et CFA)		
	Crédit IDA 5931 BJ		62.1000.000 Euros équivalent à 40.737.600.000 FCFA		
Type de financement	Banque Mondiale (Crédit IDA)				
Contrepartie béninoise	NA				
Date de signature :	Date de signature de l'accord : • 20 janvier 2017 • 25 mai 2018 Date de mise en vigueur : • 23 juin 2017 • 30 novembre 2018	Date de démarrage : 03 juillet 2017	Date de clôture : 31/12/2022	Nombre et Durée de prolongation : Néant	Age du projet : 18 mois
Objectif général	Accroître l'accès aux services d'eau potable en milieu rural et renforcer l'assainissement des eaux usées milieu urbain				
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'accès au service d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et d'assainissement des eaux usées (gestion des boues de vidanges) des zones urbaines et péri-urbaines des Communes du Grand Nokoué ; • Renforcer la capacité de prestations des institutions du secteur du service public de l'eau potable, et de celui de l'assainissement des eaux usées des zones urbaines pour la délivrance de services sur le territoire couvert par le projet ; et • Appuyer la capacité de réponse immédiate du Gouvernement de la République du Bénin aux urgences et aux catastrophes éligibles 				
Résultats clés attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation en eau potable d'environ 170.250 bénéficiaires ; • Facilitation de l'accès à des solutions d'assainissement améliorées au profit de 350.400 personnes vivant dans les ménages dans la zone du Grand Nokoué • Construction de la Station de Traitement de Boues de Vidange à Sémé-Podji • Construction de 21 SAEP en milieu rural (Tranche 1 du PDAEP) • Réhabilitation de 60 AEV via le modèle de concession subventionnée 				
Ratios de gestion de l'année	TEP : 31,89% (31 décembre 2018)		TEF : 38,08% (31 décembre 2018)		
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration du PEPRAU - Appui à la réalisation des études préalables aux réformes dans le secteur de l'hydraulique urbaine - Remise de site pour la réalisation de 20 forages à gros débit - Réalisation des APD et DAO pour l'exécution de 21 SAEP - Finalisation du DAO pour la construction de la STBV à Sémé-Podji - Lancement des études pour la construction du LRCQE - Lancement des études pour la réalisation de 03 centres de calibrage des compteurs d'eau - Démarrage des études pour la réhabilitation de 30 AEV via le modèle concession subventionné, - Réalisation du diagnostic pour l'élaboration de la SNPHAB 				
Principales difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse institutionnelle des antennes thématiques qui sont des structures publiques (MCVDD, DNSP, SONEB, DG Eau) responsables des aspects techniques sur lesquels la Coordination fiduciaire du PEPRAU assure l'exécution des activités. • La longue période de restructuration (plus de 12 mois). • Le PPM a été revu à plusieurs reprises au cours de l'année fiscale. Le Plan initial prévoyait plus de 60 marchés à passer en 18 mois en inadéquation avec les ressources humaines disponibles • Faible qualité des études existantes pour la réalisation des SAEP • Insuffisance des ressources humaines à la Direction de la Passation des Marchés 				
Approches de solutions	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper et Renforcer le suivi des activités au niveau de toutes les antennes thématiques • Renforcer les ressources humaines de la Direction de la Passation des Marchés • Optimisation des activités du Projet 				
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer les travaux de la STBV 				

	<ul style="list-style-type: none"> Lancer les travaux des 21 SAEP 				
Intitulé du Projet	Programme OMIDELTA, CAA, Guichet Acteurs Etatiques				
Secteur d'activité	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA) & Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)				
Structure d'exécution	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR)				
Source de financement	Nature :		Montant		
	Don RSG 0123375		8.055.152.767 FCFA		
Type de financement	Ambassade des Pays-Bas				
Contrepartie béninoise	NA				
Date de signature :	Date de signature de l'accord : <ul style="list-style-type: none"> 29 novembre 2016 08 février 2018 Date de mise en vigueur : <ul style="list-style-type: none"> 29 novembre 2016 08 février 2018 	Date de démarrage : 19 juillet 2018	Date de clôture : 30/06/2021	Nombre et Durée de prolongation : Néant	Age du projet : 6 mois
Objectif général	Garantir durablement et équitablement l'approvisionnement en eau potable des populations rurales des localités rurales				
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation et gestion durable des ouvrages complexes d'AEP en milieu rural, Coordination du programme « OmiDelta », 				
Résultats clés attendus	<ul style="list-style-type: none"> Construction ou réhabilitation de 31 SAEP en milieu rural Assistance technique à l'ANAEPMR Coordination du Programme OMIDELTA, CAA-Guichet Acteurs Etatiques 				
Ratios de gestion de l'année	TEP : 73,33% (31 décembre 2018)		TEF : 10,77% (31 décembre 2018)		
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> Négociation et obtention du financement Recrutement de trois (03) maîtres d'œuvre pour les études préalables à la réalisation de 31 AEP (Tranche 2 du PDAEP) Recrutement d'un bureau d'études pour la définition des nouvelles normes de construction des ouvrages d'AEP, Réalisation de 652 APS pour le maillage du territoire national Mise en place de l'équipe de coordination 				
Principales difficultés	<ul style="list-style-type: none"> Signature tardive de l'accord de rétrocession des fonds du don néerlandais intervenue le 19 juillet 2018 ouvrant la voie aux engagements et décaissements par l'Agence sur ce financement Le lancement du marché de travaux des systèmes d'adduction d'eau multi-village n'a pas été fait dans les délais initialement prévus du fait de la reprise des études techniques actuellement en cours d'achèvement. 				
Approches de solutions	<ul style="list-style-type: none"> Suivre la réalisation des activités d'assistance technique à l'ANAEPMR relatives à la définition des nouvelles normes de construction des ouvrages d'AEP en milieu rural 				
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser les études en cours Lancer le démarrage des travaux de 18 SAEP avant la fin de l'année 2019 				

Intitulé du Projet	Projet d'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau potable dans 69 villages				
Secteur d'activité	Approvisionnement en Eau Potable				
Structure d'exécution	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR)				
Source de financement	Nature :		Montant		
	Crédit		42.610.000 dollars US	soit l'équivalent de 21.305.000.000 FCFA	
Type de financement	EXIMBANK INDE				
Contrepartie béninoise	500.000.000 FCFA (Ligne de garantie à mettre en place au profit des entreprises)				
Date de signature :	Date de signature de l'accord : • 06 septembre 2013 Date de mise en vigueur : •	Date de démarrage : 2013	Date de clôture : 31/12/2019	Nombre et Durée de prolongation : Néant	Age du projet : 63 mois
Objectif général	Amélioration des conditions de vie des populations béninoises en milieu rural et semi-urbain à travers la construction, la réhabilitation et l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau potable de 69 villages				
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des études de faisabilité, avant-projets détaillés, contrôle des travaux et suivi des activités du projet. • Réalisation des forages à gros débit, • Réalisation, réhabilitation et l'extension des Adductions d'Eau Villageoises (AEV). • Intermédiation sociale et professionnalisation de la gestion des infrastructures réalisées 				
Résultats clés attendus	<ul style="list-style-type: none"> • 69 études de faisabilité sont réalisées • 69 avant-projets détaillés sont réalisés • 69 AEV sont réalisées et placées sous contrats de gestion entre les communes et des structures privées. • 100 forages gros diamètres et gros débits (débit supérieur à 5 m³/h) sont réalisés pour le renforcement du potentiel en eau potable dans les zones rurales et semi-urbaines dans lesquelles le projet intervient. • L'intermédiation sociale est assurée pour une bonne préparation du projet et a préparé les communes dans le sens d'une bonne maîtrise d'ouvrage. 				
Ratios de gestion de l'année	TEP : 77,50% (31 décembre 2018)		TEF : 16,49% (31 décembre 2018)		
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> - Pré-qualification de deux entreprises d'origine indienne - Lancement du DAO pour la réalisation des 47 AEV, 				
Principales difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - Complexité des procédures du bailleur EXIMBANK INDE (Accord en vigueur et en léthargie depuis septembre 2013). - La pré qualification des entreprises indienne a été faite en liaison avec EXIM BANK INDE avec notification à l'ANAEPMR juin 2018 des entreprises pré qualifiées. Le processus d'appel d'offres proprement dit suit son cours normal et la date limite de dépôt des offres est fixée au 07 février 2019. 				
Approches de solutions	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper et faire un suivi rigoureux des délais 				
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - Démarrage et exécution des travaux des 47 AEV à hauteur de 25% 				

Intitulé du Projet	Projet de réalisation de 24 AEV				
Secteur d'activité	Approvisionnement en Eau Potable				
Structure d'exécution	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR)				
Source de financement	Nature :		Montant		
	Budget National		13.894.867.592 FCFA		
Type de financement	NA				
Contrepartie béninoise	13.894.867.592 FCFA				
Date de signature :	Date de signature de l'accord : • NA Date de mise en vigueur : • NA	Date de démarrage : 2018	Date de clôture : 31/12/2019	Nombre et Durée de prolongation : Néant	Age du projet : 12 mois
Objectif général	Amélioration des conditions de vie des populations béninoises en milieu rural et semi-urbain à travers la construction, la réhabilitation et l'amélioration de 24 systèmes d'approvisionnement en eau potable en vue d'alimenter en eau potable 158.174 personnes				
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des forages à gros débit, • Réalisation, réhabilitation et l'extension des Adductions d'Eau Villageoises (AEV). 				
Résultats clés attendus	<ul style="list-style-type: none"> • 24 AEV réalisées 				
Ratios de gestion de l'année	TEP : 50% (31 décembre 2018)		TEF : 23,37% (31 décembre 2018)		
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement des entreprises pour la réalisation des travaux - Remise de site aux entreprises pour le démarrage des travaux, - Paiement des avances de démarrage (20%) 				
Principales difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'obtention des cautions et des garanties bancaires par les entreprises titulaires des marchés (2 à 3 mois au lieu de 28 jour prévu dans le DAO). Le secteur de l'eau n'a jamais attribué des montants de ces marchés simultanément. Les banques ont des réticences à délivrer des cautions et recourent à leur siège rallongeant les procédures de délivrance des cautions. 				
Approches de solutions	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper et faire un suivi rigoureux des délais 				
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution des travaux des 24 AEV 				

Intitulé du Projet	Projet de réalisation de 44 AEV (tranche 3 du PDAEP)				
Secteur d'activité	Approvisionnement en Eau Potable				
Structure d'exécution	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR)				
Source de financement	Nature :		Montant		
	Crédit BIDC		37,7 millions de dollars soit l'équivalent de 19 milliards de francs CFA		
Type de financement	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC)				
Contrepartie béninoise	5,6 millions de dollars soit l'équivalent de 3 milliards de francs CFA				
Date de signature :	Date de signature de l'accord : • 19 décembre 2018 Date de mise en vigueur : • NA	Date de démarrage : 2018	Date de clôture : 31/12/2021	Nombre et Durée de prolongation : Néant	Age du projet : 2 mois
Objectif général	Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural dans le cadre de l'accès universel à l'eau potable en 2030				
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'accès à une source d'eau potable améliorée aux populations bénéficiaires ; Garantir la disponibilité de l'eau potable de façon continue et durable et Assurer en permanence la qualité de l'eau de boisson. 				
Résultats clés attendus	<ul style="list-style-type: none"> Quarante-quatre (44) localités réparties dans neuf (09) départements seront impactés par les travaux de cette tranche 223 900 personnes environ auront accès à un système durable d'alimentation en eau potable par branchements particuliers ou par bornes fontaines en 2021 Contribuer à atteindre 490.252 personnes à l'horizon du projet. 				
Ratios de gestion de l'année	TEP : 25% (31 décembre 2018)		TEF : 0% (31 décembre 2018)		
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation du Projet Négociation et obtention du financement partiel 				
Principales difficultés	<ul style="list-style-type: none"> Non allocation de ressources inscrites au budget. Les ressources allouées au titre du budget national 2018, sont insuffisantes par rapport aux besoins de l'Agence. L'Agence a saisi l'opportunité de négocier un financement proposé au Bénin par la BIDC. Complexité de la préparation et des négociations du financement EXIM BANK INDE à travers la BIDC (accord signé ce 19/12/2018). Des leçons bénéfiques pour le Benin ont été tirées et des innovations ont été acceptées par le partenaire financier. 				
Approches de solutions	<ul style="list-style-type: none"> Anticiper et faire un suivi rigoureux des délais 				
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> Démarrer les forages à gros débit au second semestre de l'année 2019 Finaliser les premiers APD en vue du démarrage des travaux en 2020 				

Annexe 2 : Liste du personnel

N°	NOMS ET PRENOMS	TITRE
1	Sylvain ADOKPO MIGAN	<i>Directeur Général</i>
2	Corneille AHOUANSOU	<i>Coordonnateur du PEPRAU</i>
3	Eloi Ojougbéle AHOUMENOU	<i>Coordonnateur OMIDELTA</i>
4	Benoit Landry Comlan BOYA	<i>Directeur de Suivi Evaluation et d'Appui à la Communication</i>
5	Tolidji Jean-Jacques SEHOUE	<i>Directeur de la Gestion du Patrimoine et du Suivi de l'Exploitation</i>
6	Devincis Mathieu Cyriaque Missigbèto DADJO	<i>Directeur de la Planification, des Etudes et Travaux</i>
7	Roger BOGNINOU	<i>Directeur Administratif et Financier</i>
8	Maurice C. ADJOVI	<i>Directeur de la Passation des Marchés</i>
9	Joseph A. OKE	<i>Expert Suivi-Evaluation OMIDELTA</i>
10	Philibert Jean-Marie MARCOS	<i>Responsable Gestion du Patrimoine</i>
11	Tena Débora KOUSSAKOU	<i>Responsable des Etudes Techniques</i>
12	Bani OROU MOH	<i>Responsable de Suivi et de l'Exploitation et d'Appui aux Communes</i>
13	Julie LOKO	<i>Spécialiste en Gestion Sociale</i>
14	Gnonnan Christian BODJRENOU	<i>Spécialiste en Passation des Marchés OMIDELTA</i>
15	Ognida Sheila Gladys DEDEGBE	<i>Assistante du Directeur</i>
16	Alain Yaovi AHOSSIKPE	<i>Responsable des Moyens Généraux</i>
17	Rachid Ibrahim BELLO	<i>Comptable PEPRAU</i>
18	Gilles LOKO	<i>Comptable OMIDELTA</i>
19	Brice GANMENDEI	<i>Agent Polyvalent de Liaison</i>
20	Ange Carolle TCHIBOZO	<i>Conducteur de Véhicule Administratif</i>
21	Gatien AJANOHUN	<i>Conducteur de Véhicule Administratif</i>
22	Arnaud KOUKPONOU	<i>Conducteur de Véhicule Administratif</i>
23	Oscar HOUNSEMOU	<i>Conducteur de Véhicule Administratif</i>
24	Virginie OLATOUNDJI	<i>Secrétaire Administrative</i>

Annexe 3 : Liste des membres du Conseil d'Administration et structure de provenance

N°	Structures	Représentants	Position	Adresse électronique
1	Présidence de la République	M. Johannes DAGNON	Président	jdagnon@bai.presidence.bj
2	Présidence de la République	M. Moïse Achille HOUSSOU	Membre	amhoussou@bai.presidence.bj
3	Ministère de l'Eau et des Mines	Mme Assiba Léontine DANWEZOUN épouse MICHAÏ	Membre	mdaliss@yahoo.fr
4	Ministère du Plan et du Développement	M. Athanase AHODEKON	Membre	aahodekon@yahoo.fr
5	Ministère de l'Economie et des Finances	M. Jean TOBOULA	Membre	jtoboula@yahoo.fr
6	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale	M. Cossi Valentin AVASSI	Membre	avassicossivalentin@gmail.com
7	Association Nationale des Communes du Bénin	M. Codjo Vincent ACAKPO	Membre	comdogbo@yahoo.fr